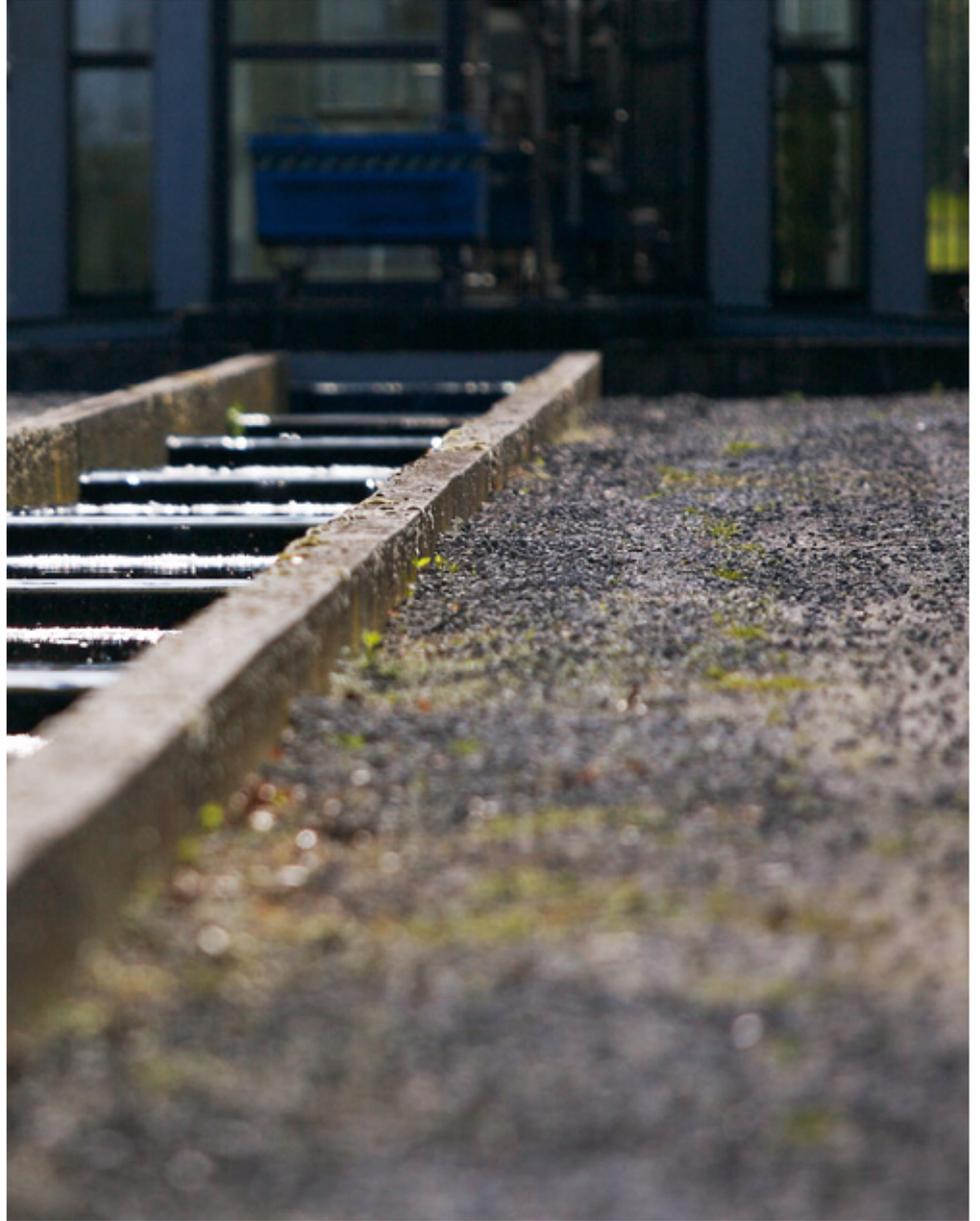


# Igretec



exploitation –  
assainissement

déclaration  
environnementale  
mise à jour 2024



# Igretec

**exploitation  
assainissement  
déclaration  
environnementale  
mise à jour 2024  
présentation des  
● résultats 2023  
objectifs pour  
le cycle**

# table des matières



La structure reprise ci-après correspond à la structure développée dans la déclaration environnementale complète 2023 - présentation des résultats 2022. La présente déclaration simplifiée met à jour certains chapitres, conformément au Règlement EMAS<sup>1</sup>. Ceux-ci sont identifiés ci-dessous par un renvoi vers la page correspondante.

# chapitre 1

## enregistrement emas 2023-2026

**08**

### 1. IGRETEC et son système de management environnemental

**10**

- 1.1. Politique environnementale
- 1.2. Obligation de conformité
- 1.3. Evaluation de la conformité
- 1.4. Audits internes et externes

**10  
10  
12  
12**

<sup>1</sup> Règlement (CE) n°1221/2009 du Parlement Européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS), abrogeant le Règlement (CE) n°761/2001 et les Décisions de la Commission 2001/681/CE et 2006/193/CE et amendé par les règlements (UE) n°2017/1505 et n° 2018/2026 modifiant, respectivement, les annexes I, II & III et l'annexe IV.

# chapitre

# 2

## bilan 2023

14

### 1. IGRETEC et l'assainissement

16

#### 1.1. Généralités

16

#### 1.2. Solde du programme d'investissements 2017-2021

18

#### 1.3. Programme d'investissements prioritaire pour les travaux 2022-2027

18

### 2. IGRETEC et le Service Exploitation des ouvrages d'épuration et de démergement

19

#### 2.1. Présentation des activités d'épuration

19

#### 2.2. Objectifs généraux et spécifiques environnementaux

20

### 3. Données chiffrées

36

#### 3.1. Performances épuratoires

36

##### 3.1.1. Introduction

36

##### 3.1.2. DBO<sub>5</sub>

36

##### 3.1.3. DCO

37

##### 3.1.4. MES

38

##### 3.1.5. Résultats journaliers en DBO<sub>5</sub>, DCO et MES

38

##### 3.1.6. Azote

40

##### 3.1.7. Phosphore

41

##### 3.1.8. Normes bactériologiques

42

##### 3.1.9. Volume des eaux usées traitées

42

#### 3.2. Production des déchets

43

##### 3.2.1. Boues d'épuration

43

##### 3.2.2. Autres déchets

43

#### 3.3. Gestion de déchets extérieurs

46

##### 3.3.1. Gadoues

46

##### 3.3.2. Produits de curage des réseaux d'assainissement

47

#### 3.4. Nuisances olfactives

47

#### 3.5. Consommations ou achats de matières premières et carburants

48

#### 3.6. Indicateurs de base obligatoires

49

##### 3.6.1. Efficacité énergétique

49

##### 3.6.2. Utilisation rationnelle de matières

51

##### 3.6.3. Consommation d'eau de distribution

54

##### 3.6.4. Déchets évacués

56

##### 3.6.5. Biodiversité

61

##### 3.6.6. Emissions dans l'air

62

#### 3.7. Plaintes

63

##### 3.7.1. Nombres de plaintes enregistrées

63

### 4. Déclaration de validation

66

# chapitre

## 3

### définitions et abréviations

68

1. Définitions
2. Abréviations

70

71

# chapitre

## 4

### coordonnées des personnes de contact

72

# chapitre

## 5

### liste des stations d'épuration exploitées et enregistrées emas

74

# chapitre 1



# ● enregistrement emas 2023-2026



# 1. IGRETEC et son système de management environnemental

## 1.1. Politique environnementale

L'environnement constitue pour la Direction Exploitation un critère de management essentiel au même titre que la qualité et la sécurité. La politique environnementale 2023-2026 a été établie par la Direction à son plus haut niveau. Elle fournit le cadre pour l'établissement de notre PME et inclut l'engagement de :

- protéger l'environnement, y compris de prévenir les risques de pollutions dues à nos activités,
- de satisfaire à nos obligations de conformité aux exigences légales et aux autres exigences applicables aux aspects environnementaux de nos activités,
- d'améliorer de manière continue notre SME afin d'améliorer notre performance environnementale.

La direction Exploitation - Assainissement désire s'inscrire dans une démarche de certification selon la norme ISO 50001 - Système de Management de l'Energie. Dans ce cadre, la politique environnementale a été revue en 2024.

Ci-contre, notre politique environnementale 2023-2026.

L'établissement de la politique environnementale et énergétique, de ses objectifs ainsi que la définition du domaine d'application du SME se fondent sur une analyse du contexte et des enjeux propre à l'Exploitation suivant la méthodologie définie dans nos processus et prend en compte différents éléments complémentaires tels que l'analyse du cycle de vie d'une station d'épuration, les objectifs stratégiques d'IGRETEC (plan stratégique), le contrat de service SPGE, les plaintes, les dysfonctionnements, les incidents et accidents, les indicateurs de performance environnementale, les audits internes et externes, les exigences légales et réglementaires, les aspects et impacts environnementaux significatifs, les indicateurs d'amélioration continue, les normes applicables, etc.

## 1.2. Obligation de conformité

La SPGE, en partenariat avec les sept OAA, a établi un registre des exigences légales qui s'appliquent à nos activités d'épuration. Ce registre est mis à jour de manière continue en fonction des nouvelles exigences adoptées par le Législateur.

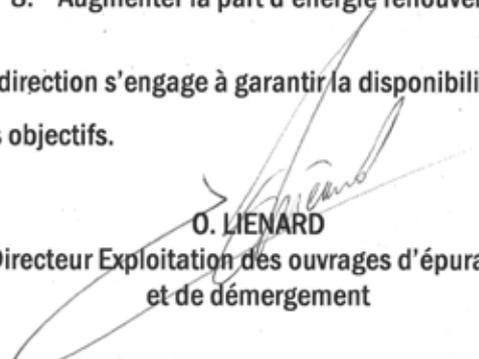
En complément, IGRETEC assure le suivi des autres exigences, comme par exemple les permis applicables à nos stations d'épuration, les engagements pris auprès de tiers (Contras de rivières, ...), etc. Ces suivis nous permettent d'appliquer les exigences légales et les autres exigences dès leur entrée en vigueur.

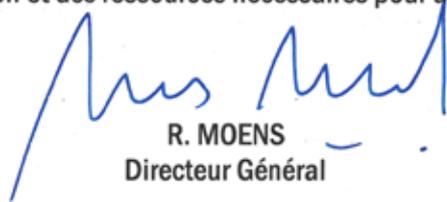
Depuis 2002, la Direction Exploitation - Assainissement d'IGRETEC met en œuvre un système de management environnemental (SME) certifié ISO 14001 et, depuis 2003, qui répond aux exigences du Règlement 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil, dit EMAS III. En 2024, la Direction Exploitation - Assainissement met en œuvre un système de management de l'énergie (SMÉ) selon les exigences de la norme ISO 50001

La mise en œuvre de ce SMEÉ pour la période 2024-2026 repose sur les objectifs suivants :

1. Se conformer aux obligations de conformité, relatives à la législation applicable à nos aspects environnementaux et énergétiques, ou à d'autres exigences incluses dans nos SME et SMÉ ;
2. Prévenir les risques d'incidents ou d'accidents majeurs ;
3. Protéger l'environnement en limitant les risques de pollution de l'environnement, en améliorant nos performances environnementales et énergétiques et en améliorant de manière continue nos SME et SMÉ ;
4. Poursuivre la formation, la sensibilisation et la responsabilisation de notre personnel en ce qui concerne la mise en œuvre de notre SME et de nos SMÉ et ce y compris en ce qui concerne les achats et les améliorations techniques réalisées par la Direction Exploitation-Assainissement. ;
5. S'assurer que nos sous-traitants et fournisseurs respectent nos exigences environnementales ;
6. Maintenir la communication avec les parties intéressées ;
7. Améliorer l'efficacité énergétique des stations d'épuration ;
8. Augmenter la part d'énergie renouvelable utilisée sur les stations d'épuration.

La direction s'engage à garantir la disponibilité de l'information et des ressources nécessaires pour atteindre ces objectifs.

  
**O. LIENARD**  
Directeur Exploitation des ouvrages d'épuration  
et de démergement

  
**R. MOENS**  
Directeur Général

## 1.3. Evaluation de la conformité

La mise en œuvre des exigences légales et autres exigences est évaluée au moyen d'audits internes spécifiques ou de contrôles environnementaux tels que, par exemple, la mesure des performances épuratoires des stations d'épuration.

Les éventuelles remarques d'audits internes peuvent faire l'objet de non conformités, d'opportunités d'amélioration ou de propositions d'amélioration. Des actions correctives ou préventives sont définies le cas échéant et mises en œuvre. L'efficacité des actions est évaluée après mise en œuvre.

Par ailleurs, la performance environnementale est évaluée annuellement au moyen des indicateurs opérationnels suivants:

- la qualité de l'épuration de l'eau
- la qualité des boues produites
- la performance des unités de désodorisation
- le suivi de la réglementation
- la maintenance et l'amélioration des performances des installations
- le suivi du programme de management environnemental
- les audits internes ISO 14001
- les plaintes, dysfonctionnements, incidents et accidents

## 1.4. Audits internes et externes

L'audit du SME est un outil privilégié qui permet de vérifier l'application et l'efficacité du SME mis en œuvre, le respect des exigences d'EMAS, le respect de la documentation du SME, le respect des exigences légales et des autres exigences, la réalisation des objectifs et cibles environnementales, l'état général des stations d'épuration, etc.

Les conclusions d'audits aboutissent sur la définition d'actions correctives, des opportunités d'amélioration ou des propositions d'amélioration qui permettent d'améliorer le SME. Elles sont discutées régulièrement par la ligne hiérarchique lors des revues de direction.

L'équipe des auditeurs internes est multidisciplinaire et est spécifiquement formée aux techniques d'audit.

Une fois par an, un audit externe est réalisé par un vérificateur EMAS qui garantit la bonne mise en œuvre du SME suivant les exigences d'EMAS.

L'échantillonnage est réalisé en respect des prescriptions émises par le Guide EMAS et conforme à l'offre fournies par notre auditeur externe.

	2023	2024	2025
Nombre minimum de STEP à visiter	6 STEP	6 STEP	5 STEP
< 10.000EH	4	4	3
Entre 10.000 et 50.000EH	1	1	1
> 50.000EH	1	1	1
Nombre de jours d'audit externe	3,5 jours	2 jours	2 jours



# chapitre 2



# ● bilan 2023



# 1. IGRETEC et l'assainissement

## 1.1. Généralités

Afin de répondre à ses objectifs en matière d'épuration des eaux usées urbaines résiduelles, la Région wallonne, via la SPGE, a chargé les OAA de gérer les ouvrages d'épuration répartis en Wallonie. La carte suivante illustre les zones de gestion des 7 OAA.

Le territoire de la Région wallonne est également replacé dans les bassins hydrographiques (Escaut, Meuse, Rhin et Oise), eux-mêmes constitués de sous-bassins hydrographiques.

### Organismes d'assainissement agréés en Wallonie



Nos stations d'épuration actuellement en exploitation se situent principalement dans le sous-bassin hydrographique de la Sambre. Les stations d'épuration de Forges, Baileux et Virelles sont situées dans le sous-bassin hydrographique de la Meuse Amont. Celle de Momignies (Tri Wairies) se situe dans le sous-bassin hydrographique de l'Oise et celle de Grand-Reng dans le sous-bassin hydrographique de la Haine.

Nous exerçons nos activités d'épuration dans principalement deux zones dont les caractéristiques sont différentes. La région de Charleroi, qui couvre environ 500 km<sup>2</sup>, est une zone densément peuplée et équipée de stations d'épuration de grandes capacités telles que les stations de Montignies-sur-Sambre (200.000 EH), Roselies (127.000 EH), Marchienne-au-Pont (80.000 EH) et Viesville (46.000 EH). La seconde zone est celle du Sud Hainaut, qui représente une surface d'environ 730 km<sup>2</sup>, et dont les ouvrages d'épuration sont plus dispersés et de capacités moins importantes (de 100 EH à 9.000 EH).

Les programmes d'investissements repris ci-après concernent l'ensemble des ouvrages d'épuration étudiés et construits par le Bureau d'études d'IGRETEC et qui seront repris en gestion par la Direction Exploitation - Assainissement. Ces programmes et le Bureau d'études d'IGRETEC ne font pas partie du domaine d'application de l'enregistrement EMAS. Ils sont repris pour information uniquement.

Les ouvrages d'épuration sont mis en service par l'entrepreneur en charge de la construction de l'ouvrage.

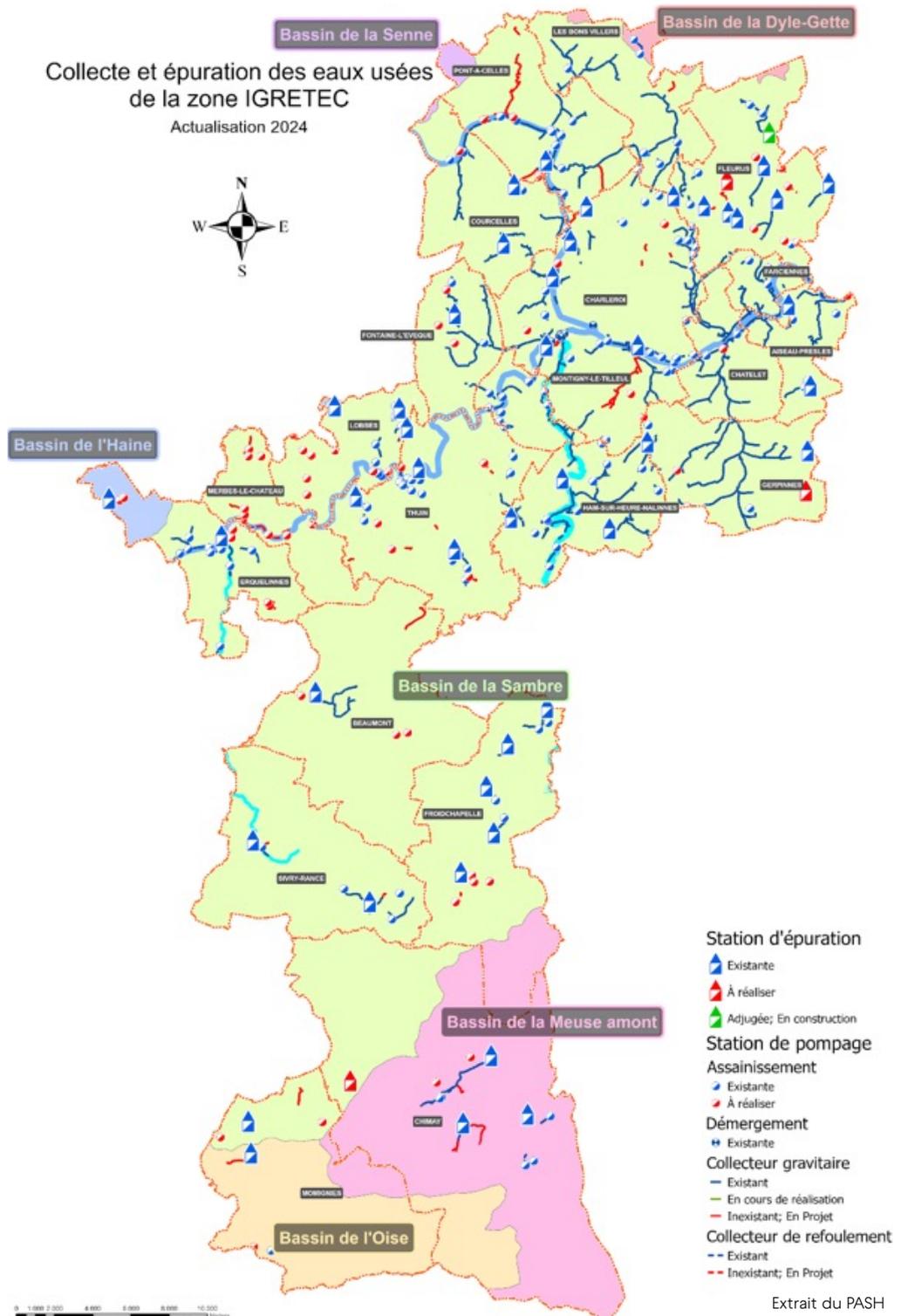
La Direction Exploitation - Assainissement reprend en gestion les ouvrages généralement au moment de la réception provisoire.

Une période de garantie de généralement deux ans est ensuite appliquée avant réception définitive.

Seuls les investissements relatifs aux stations d'épuration sont repris ci-après.

Les éventuels retards de fin de chantier, de mise en service, de réception provisoire ou de réception définitive dépendent des aléas de chantier. Les chantiers ne font pas partie du domaine d'application de notre enregistrement EMAS.

### Exploitation des ouvrages d'épuration et de démergement



Territoire confié à IGRETEC pour la gestion de ses STEP collectives

## 1.2. Solde du programme d'investissements 2017-2021

Nom des ouvrages	Année prévisionnelle de fin de chantier	Année prévisionnelle de mise en service	Etat d'avancement au 31/12/2023
Extension de la capacité de la station d'épuration de Baileux à 10.000 EH	2028	2029	Projet en cours Installation du projet pilote en 2023
Construction de la station d'épuration de Saint Amand	2024	2024	Début des travaux le 24/02/2022
Rénovation de la station d'épuration de Souvret	2028	2029	Projet approuvé par la SPGE
Rénovation de la station d'épuration des 4 d'Gins (Avigroup)	2027	2028	Projet approuvé par la SPGE
Construction de la station d'épuration de Wangenies	2028	2028	Projet approuvé par la SPGE

## 1.3. Programme d'investissements prioritaire pour les travaux 2022-2027

Nom des ouvrages	Année prévisionnelle de fin de chantier	Année prévisionnelle de mise en service	Etat d'avancement au 31/12/2023
Mise à niveau de la station d'épuration de Gougnyes	2026	2026	Projet approuvé Ouverture des offres juin 2024
Mise à niveau de la station d'épuration de Rance	2031	2031	Etude programmée en 2026
Déclassement de la station d'épuration de Courcelles au profit d'un collecteur	2029	2029	Etude programmée en 2027
Construction de la station d'épuration de Labuissière	2028	2028	Projet à finaliser en 2024
Construction de la station d'épuration de Montignies-Saint-Christophe	2031	2032	Etude programmée en 2027
Construction de la station d'épuration de la Macquenoise	2030	2031	Etude programmée en 2026
Construction de la STEP de Biesme-sous-Thuin	2029	2029	Etude programmée en 2025
Construction de la STEP de Strée	2028	2028	Avant-projet envoyé à la SPGE
Construction de la STEP de Strée	2028	2028	Etude programmée en 2023

## 2. IGRETEC et le Service Exploitation des ouvrages d'épuration et de démergement

### 2.1. Présentation des activités d'épuration

En tant qu'OAA, la Direction Exploitation – Assainissement exerce ses activités sous le code NACE n° 37.00.

Fin 2023, la Direction Exploitation avait en gestion 44 stations d'épuration, 150 stations de pompage, 9 stations de démergement (dont 6 fonctionnent également en mode pompage vers une station d'épuration), 446 km de collecteurs et 1.031 déversoirs d'orage.

Rappelons que seules des stations d'épuration font partie du domaine d'application de notre enregistrement EMAS.

La capacité épuratoire de nos ouvrages d'épuration, répartis sur un territoire d'environ 1200 km<sup>2</sup>, est actuellement de 618.000 EH.

Les principales stations d'épuration exploitées par IGRETEC sont celles de :

Montignies-sur-Sambre	200.000 EH
Roselies	127.000 EH
Marchienne-au-Pont	80.000 EH
Viesville	46.000 EH
Jumet	31.500 EH
Roux	26.000 EH
Thuin	12.500 EH
Wanfercée-Baulet	10.800 EH
Solre-sur-Sambre	9.000 EH
Ham-sur-Heure	8.900 EH
Fontaine-l'Evêque	7.000 EH
Fleurus-Centre	7.000 EH

La liste complète des stations d'épuration exploitées est reprise au chapitre 5.

Les stations S6200 - Lobbes-Bonniers et S7600 - Thuillies, ont été intégrées au scope EMAS lors de l'audit externe 2022.

La Direction Exploitation comprend 97 personnes et dispose d'un service de garde qui peut intervenir en cas de nécessité 7 jours sur 7 en dehors des heures normales de bureau.

Outre les visites de nos techniciens sur site, un outil de gestion technique centralisée (GTC) permet de contrôler à distance et en temps réel l'état de certains paramètres de nos principaux ouvrages (débits d'entrée et de sortie de stations, défauts et paramètres de fonctionnement des stations d'épuration, etc.).

Enfin, un système de Gestion de la Maintenance Assisté par Ordinateur est utilisé pour planifier la maintenance des équipements électromécaniques et gérer les pièces stockées dans nos principaux magasins.

## 2.2. Objectifs généraux et spécifiques environnementaux

Voici notre PME applicable pour la période 2023-2026. Il est structuré sur base des 8 objectifs de notre politique environnementale 2023-2026. Les échéances barrées correspondent à des reports généralement dus à des modifications de priorités.

### Codification des couleurs

Objectif environnemental atteint depuis la déclaration précédente
Objectif environnemental déjà atteint dans la déclaration précédente
Objectif environnemental abandonné
Nouvel objectif environnemental
Objectif environnemental en retard

Objectifs de notre Politique environnementale 2023 - 2026	Ouvrage(s) concerné(s)	Échéance	Indicateur (au 31/12/2023)	Commentaires	
<b>Objectifs généraux et spécifiques environnementaux</b>					
1. Se conformer aux exigences de conformité, relatives à la législation applicable, à nos aspects environnementaux, ou à d'autres exigences incluses dans notre SME					
1.1 Assurer la veille des exigences légales et autres exigences applicables à nos aspects environnementaux					
Suivi de la réglementation	Toutes les STEP	Récurrent	Nombre d'articles réglementaires inclus dans la veille réglementaire/ Nombre d'articles lus par le RME adjoint dans le cadre de la veille réglementaire	2020 : 4/75 2021 : 2/30 2022 : 2/24 2023 : 3/23	Les articles réglementaires sont identifiés grâce au suivi des réglementations réalisé par la SPGE en partenariat avec les sept OAA et par notre service juridique ainsi que par le biais d'un abonnement à une lettre d'informations.
1.2 Mettre en œuvre les exigences légales et autres exigences applicables à nos aspects environnementaux					
Renouveler les permis d'environnement des stations d'épuration de Gosselies, Gougnyes, Martinrou 1 et 2, Jumet-Bordia, Viesville, Aéroport 2, Heppignies 2, Momignies Nord et Marbaix					
Introduire une demande de permis d'environnement	S0800 S0900 S1400 S1500 S2200 S2300 S3000 S3100 S6400 S7200	2023	Etat d'avancement	100%	L'ensemble des demande de permis ont été introduites en 2023.
Renouveler le permis d'environnement des stations d'épurations de Loverval, Marchienne-au-Pont, Wanfercée-Baulet, Virelles, Sivry et Biercée.					
Introduire une demande de permis d'environnement	S2000 S2100 S2500 S5400 S6700 S6800	2024	Etat d'avancement	20%	Les démarches d'études de sols et d'EIE pour la station de Marchienne-au-Pont sont en cours de finalisation.
Renouveler le permis d'environnement des stations d'épurations de Roux, Fleurus, Forges, Sud-Plate-Taille et Thuin					

Objectifs de notre Politique environnementale 2023 - 2026 Objectifs généraux et spécifiques environnementaux	Ouvrage(s) concerné(s)	Échéance	Indicateur (au 31/12/2023)		Commentaires
Introduire une demande de permis d'environnement	S0300 S2400 S5300 S6000 S7000	2025	Etat d'avancement	0%	
Renouveler la déclaration de classe 3 de la station d'épuration de Fontaine-l'Evêque					
Introduire la déclaration de classe 3	S1800	2023	Etat d'avancement	100%	La déclaration de classe 3 concernait la cabine haute-tension. Nous avons donc introduit un registre de modification et non une déclaration de classe 3 pour couvrir l'installation durant toute la durée du permis d'environnement et non pour une durée de 10 ans.
Répondre à l'obligation d'audit énergétique pour les grandes entreprises					
Réaliser des audits énergétiques	S0100 S0300 S0500 S1800 S2100 S2200 S2300 S2400 S2500 S5600 S7000	2024	Etat d'avancement	20 %	Ces audits seront réalisés dans le cadre d'un marché lancé par la SPGE. Les démarches ont débutés.
Renouveler le permis d'environnement des stations d'épurations de Souvret, Courcelles, Ham-sur-Heure, Nalinnes-Moulin, Mont-Sainte-Geneviève et Erpion					
Introduire une demande de permis d'environnement	S0600 S1600 S2600 S2700 S6300 S7100	2026	Etat d'avancement	0%	
1.3 Evaluer la conformité des activités par rapport aux exigences légales et autres exigences					
Revalider au moyen d'audits la conformité de l'ensemble des stations d'épuration EMAS en matière de permis et autres autorisations et mettre en œuvre des actions correctives le cas échéant					
	Toutes les STEP EMAS	2022	Etat d'avancement	40 STEP auditées / 40 STEP enregistrées EMAS	
	Toutes les STEP EMAS	2025	Etat d'avancement	13/ 40 STEP enregistrées EMAS	
2. Prévenir les risques d'incidents ou d'accidents majeurs					
2.1 Prévenir les conséquences d'incendie sur les sites					
3. Protéger l'environnement en limitant les risques de pollution de l'environnement en améliorant nos performances environnementales et en améliorant de manière continue notre SME					
3.1 Incorporer progressivement les stations d'épuration dans le scope de l'EMAS					
Augmenter le nombre de stations d'épuration enregistrées EMAS					

Objectifs de notre Politique environnementale 2023 - 2026 Objectifs généraux et spécifiques environnementaux	Ouvrage(s) concerné(s)	Échéance	Indicateur (au 31/12/2023)	Commentaires	
	STEP concernées	Objectif récurrent	Nombre de STEP EMAS / nombre de STEP exploitées	2020: 39/44 2021: 38/44 2022: 40/44 2023: 40/44	La STEP d'Heppignies II a été sortie du scope EMAS en 2021. Celle-ci sera déclassée dans le futur et ne sera pas réintégrée dans le scope EMAS. Les STEP de Thuillies et Lobbes-Bonniers ont intégré le scope EMAS en 2022.
<b>3.2 Sécuriser le fonctionnement de certains équipements</b>					
Limitier à zéro le nombre d'arrêts complets des postes de relevage des STEP dus à des dysfonctionnements de pompes ou vis					
Inspecter régulièrement les pompes et vis des postes de relevage	STEP Concernées	Récurrent	Nombre d'arrêts de postes de relevage pour cause de dysfonctionnement / an	2020: 0 2021: 0 2022: 0 2023: 0	
Réparer et/ou maintenir en état les pompes et vis	STEP Concernées	Récurrent	Nombre d'arrêts de postes de relevage pour cause de dysfonctionnement / an	2020: 0 2021: 0 2022: 0 2023: 0	
Optimiser la vidange du bassin d'orage de la STEP de Roselies					
Motoriser et automatiser la vanne de vidange du bassin d'orage	S0100	<del>2021</del> 2022	Etat d'avancement	100%	
Rétablir la capacité du bassin d'orage de la STEP de Marchienne-au-Pont					
Curer le bassin d'orage	S2100	<del>2021</del> 2022	Etat d'avancement	100%	
Sécuriser le traitement biologique dans les bassins d'aération					
Réhabiliter le revêtement des parois des anciens bassins d'aération de la station STEP de Roselies	S0100	<del>2017</del> <del>2020</del> <del>2021</del> 2022	Etat d'avancement	100%	
Sécuriser l'automatisation de la STEP d'Aiseau-Presles					
Remplacer l'automate de commande de la STEP d'Aiseau-Presles	S1700	<del>2018</del> 2024	Etat d'avancement	0%	Postposé à 2024 dû au travaux de remplacement des armoires électriques dans le cadre des inondations de juillet 2021
Sécuriser ou mettre en place la supervision des STEP de Viesville et d'Aiseau-Presles					
Remplacer les serveurs de supervision de la STEP de Viesville	S2300	<del>2021</del> 2022	Etat d'avancement	100%	

Objectifs de notre Politique environnementale 2023 - 2026 Objectifs généraux et spécifiques environnementaux	Ouvrage(s) concerné(s)	Échéance	Indicateur (au 31/12/2023)		Commentaires
Remplacer les servers de supervision de la STEP d'Aiseau-Presles	S1700	<del>2021</del> 2024	Etat d'avancement	0%	Postposé à 2024 dû au travaux de remplacement des armoires électriques dans le cadre des inondations de juillet 2021
Augmenter la capacité de stockage des boues d'épuration extérieures de 400 m <sup>3</sup> à la STEP de Solre-sur-Sambre					
Curer les bassins de stockage	S5600	<del>2017</del> <del>2020</del> <del>2021</del> 2022	Etat d'avancement	100%	Marché notifié. Le curage aura lieu début 2022.
Augmenter la capacité des lagunes des STEP de Virelles, Grand-Reng et Boussu-lez-Walcourt					
Curer certaines lagunes de Virelles	S5400	<del>2019</del> <del>2021</del> 2022	Etat d'avancement	100%	Le curage biologique n'a pas été suffisamment efficace. Un marché de curage mécanique a été relancé en 2021. L'intervention a eu lieu en 2022.
Curer les lagunes de Grand-Reng	S5500	<del>2020</del> <del>2021</del> 2022	Etat d'avancement	100%	Au vu des résultats du curage biologique sur les autres sites, cette méthode n'a pas été retenue. Un marché de curage mécanique a été relancé en 2021. L'intervention a eu lieu en 2022.
Curer certaines lagunes de Boussu-lez-Walcourt	S5700	<del>2019</del> <del>2021</del> 2022	Etat d'avancement	100%	Le curage biologique n'a pas été suffisamment efficace. Un marché de curage mécanique a été relancé en 2021. L'intervention a eu lieu en 2022.
limiter les risques de déversement d'eaux épurées non conformes aux normes bactériologiques de la STEP d'Erpion					
Maintenir la surveillance étroite du système de désinfection des eaux épurées durant la période de baignade	S7100	récurrent	Nombre de NC par rapport aux normes bactériologiques	2019 : 0 2020 : 0 2021 : 0 2022 : 0 2023 : 0	Suite à la demande de modification des conditions particulière de rejet obtenue en septembre 2022, le système de désinfection a été mis hors service à partir de 2023.
Sécuriser le fonctionnement de la STEP de Momignies					
Installer une supervision	S6400	<del>2021</del> 2022	Etat d'avancement	100%	
Sécuriser la décantation de la STEP de Roselies					
Remplacer 3 ponts décanteurs circulaire	S0100	2023	Etat d'avancement	100%	
Réviser les ponts décanteurs rectangulaires	S0100	<del>2023</del> 2026	Etat d'avancement	25%	CSC en cours de rédaction. Financement à valider par la SPGE.

Objectifs de notre Politique environnementale 2023 - 2026 Objectifs généraux et spécifiques environnementaux	Ouvrage(s) concerné(s)	Échéance	Indicateur (au 31/12/2023)		Commentaires
Sécuriser le fonctionnement des pompes de recirculation de la STEP de Roselies					
Remplacer les pompes de recirculation	S0100	2023	Etat d'avancement	0%	Etude réalisée. Projet non rentable. Abandonné.
Améliorer le fonctionnement de l'épaississeur de la STEP de Montignies-sur-Sambre					
Aménager une liaison pour l'envoi de boues secondaires vers l'épaississeur	S0500	<del>2023</del> 2024	Etat d'avancement	15%	
Installer un dilacérateur sur les boues au niveau de l'épaississeur	S0500	2024	Etat d'avancement	15%	
Sécuriser le dégrillage de la STEP d'Aiseau-Presles					
Remplacer le dégrilleur	S1700	2023	Etat d'avancement	100%	La réparation a été suffisante
Sécuriser le fonctionnement de la STEP d'Aiseau-Presles					
Remplacer les armoires électriques et l'automate	S1700	2024	Etat d'avancement	20%	Suite aux inondations de juillet 2021, les armoires électriques présentes en sous-sol ont subi d'importants dégâts. Il a été décidé de les remonter en surface. Après contact avec le SPVV, un permis est nécessaire. Celui-ci a été obtenu. Le CSC est en cours de rédaction.
Sécuriser le fonctionnement de la centrifugeuse de la STEP de Viesville					
Remplacer la conduite d'extraction sous la centrifugeuse	S2300	2023	Etat d'avancement	100%	
Sécuriser le fonctionnement de la STEP de Solre-sur-Sambre					
Réfection des chemins de roulement	S5600	2024	Etat d'avancement	0%	
Sécuriser le fonctionnement des STEP de l'aération des STEP d'Aiseau-Presles et de Solre-sur-Sambre					
Remplacer les diffuseurs	S1700	<del>2023</del> 2025	Etat d'avancement	0%	
Remplacer les diffuseurs	S5600	<del>2023</del> 2024	Etat d'avancement	50%	
Sécuriser le fonctionnement des unités de préparation de lait de chaux					
Remplacer l'unité de préparation de lait de chaux	S0100	2024	Etat d'avancement	0%	
Rétablir la capacité des lagunes de la STEP de Momignies					
Curer les lagunes de Momignies	S6400	2025	Etat d'avancement	100%	

Objectifs de notre Politique environnementale 2023 - 2026 Objectifs généraux et spécifiques environnementaux	Ouvrage(s) concerné(s)	Échéance	Indicateur (au 31/12/2023)		Commentaires
Réparer les berges	S6400	2025	Etat d'avancement	100%	
Sécuriser la supervision de la STEP de Thuin					
Remplacer les server de supervision	S7000	<del>2023</del> 2024	Etat d'avancement	60%	
Sécuriser l'aération de la STEP de Momignies					
Remplacer les dispositifs immergés d'aération	S6400	2025	Etat d'avancement	0%	
Sécuriser l'alimentation électrique de la STEP de Roselies					
Remplacer la cabine haute tension	S0100	2024	Etat d'avancement	40%	
Sécuriser le relevage de la STEP de Roselies					
Remplacer des vis de relevage	S1000	2024	Etat d'avancement	30%	
Sécuriser le relevage de la STEP de Marchienne-au-Pont					
Réparer des vis de relevage et des bétons d'étanchéité	S2100	2024	Etat d'avancement	10%	
Sécuriser l'unité de centrifugation des boues de la STEP de Wanfercée-Baulet					
Réparer et remplacer les centrifugeuse	S2500	2023	Etat d'avancement	100%	
Sécuriser le relevage de la STEP de Roux					
Remplacer les pompes temps d'orage	S0300	2024	Etat d'avancement	100%	
Sécuriser le fonctionnement de la décantation de la STEP de Viesville					
Améliorer le guidage des ponts décanteurs de la STEP de Viesville	S2300	2026	Etat d'avancement	0%	
Sécuriser le fonctionnement du bassin biologique de la STEP de Marchienne-au-Pont					
Remplacer les socles en béton et la barre de guidage du bassin biologique n°2	S2100	2025	Etat d'avancement	0%	
3.3 Etudier la substitution de certaines matières et/ou améliorer leur consommation					
Diminuer de la consommation d'eau de ville sur la STEP de Marchienne-au-Pont					
Etudier la possibilité d'utiliser l'eau de service pour la production du polymère	S2100	<del>2021</del> 2022	Etat d'avancement	100%	L'utilisation de l'eau de service est opérationnelle
Diminuer la consommation d'eau de ville sur la STEP de Roselies					

Objectifs de notre Politique environnementale 2023 - 2026 Objectifs généraux et spécifiques environnementaux	Ouvrage(s) concerné(s)	Échéance	Indicateur (au 31/12/2023)		Commentaires
Etudier la possibilité d'utiliser l'eau de service pour la préparation du polymère	S0100	2023 2024	Etat d'avancement	0%	En cours de réflexion car depuis la mise en service des curures, nous avons des soucis techniques avec les pompes de surpression. Les curures consomment beaucoup d'eau et on a des difficultés d'avoir de la pression suffisante sur d'autres secteurs de la station.
Remplacer l'installation de préparation de polymère	S0100	2024	Etat d'avancement	0%	
Installer des filtres sur l'unité de production d'eau de service	S0100	2025	Etat d'avancement	100%	
Diminuer la consommation d'eau de ville sur la STEP de Roux					
Etudier la possibilité d'utiliser l'eau de service pour la préparation du polymère	S0300	2023	Etat d'avancement	100%	L'étude de faisabilité montre que des problèmes de bouchage régulier ne permettent pas d'utiliser l'eau de service.
3.4 Améliorer la gestion des déchets évacués					
Augmenter la part de boues d'épuration valorisées en agriculture par rapport à la production totale jusqu'à 75%					
Augmenter la part de boues valorisées en agriculture par rapport à la production totale	STEP concernées	Récurrent	Part de boues valorisées en agriculture par rapport à la production totale	2020: 41% 2021: 68% 2022: 73 % 2023: 75%	A l'heure actuelle, la valorisation agricole concerne les boues issues des stations de Montignies-sur-Sambre, de Roselies, de Viesville et de Roux. Depuis et grâce à l'investissement consenti fin 2022 dans l'unité de post-chaulage de Roselies, les boues déshydratées des stations de Fontaine l'Eveque, de Wanfercée-Baulet, de Fleurus et de Thuin sont valorisées en agriculture.  De même les boues liquides issues des stations suivantes sont valorisées en agriculture après déshydratation et chaulage sur la station de Roselies: Souvret, Fleurjoux, Presles, Loverval, Lobbes Bonnier, Nalannes et Marbaix.
Limiter les nuisances olfactives des boues valorisées en agriculture					
Effectuer des travaux sur le dispositif de post-chaulage des boues extérieures de la STEP de Roselies	S0100	2022	Etat d'avancement	100%	
3.5 Améliorer l'écoulement des eaux déversées					

Objectifs de notre Politique environnementale 2023 - 2026 Objectifs généraux et spécifiques environnementaux	Ouvrage(s) concerné(s)	Échéance	Indicateur (au 31/12/2023)		Commentaires
3.6 Améliorer les conditions d'utilisation de nos véhicules					
Permettre la recharge de véhicules électriques					
Installer 2 bornes de recharges pour voiture électriques	S0500	2023	Etat d'avancement	100%	
Installer des bornes de recharge sur les sites de têtes	S0100 S0500 S2100 S2300 S5100	2025	Etat d'avancement	0%	
3.7 Créer et/ou développer des outils de gestion					
Généraliser la GMAO					
Intégrer la maintenance curative	-	<del>2018</del> <del>2020</del> 2024	Etat d'avancement	100%	Un audit de la GMAO a eu lieu, un groupe de travail a été créé pour gérer les conclusions de l'audit
Implémenter un outil de suivi des consommations d'eau					
Installer des compteurs d'eau intelligents EasyConso	10 stations concernées	2023	Etat d'avancement	100%	
3.8 Favoriser le développement de la biodiversité sur et aux alentours de nos sites					
Verduriser nos sites					
Etudier la possibilité de plantations / replantation de haies et/ou arbres		2022	Etat d'avancement	100%	
Créer des espaces de refuges pour la faune sur la STEP de Thuin					
	S7000	2024	Etat d'avancement	0%	
Augmenter le nombre de site en fauchage tardif					
	-	2025	Etat d'avancement	0%	
3.9 Améliorer l'intégration paysagère de certains ouvrages					
Pas d'objectif spécifique pour le cycle 2020-2023					
3.10 Sécuriser la désodorisation de l'air					
Remise à neuf des pompes de lavage de la désodorisation de la STEP de Montignies-sur-Sambre					
Remise à neuf des pompes par le personnel formé	S0500	<del>2019</del> <del>2020</del> 2022 2025	Etat d'avancement	50%	Suite à des mouvements de personnel et la pandémie de Covid-19, l'objectif initial est en retard
Sécuriser le fonctionnement de l'unité de désodorisation de la STEP de Roselies					
Réparer les cuves de réactifs		2023	Etat d'avancement	100%	

Objectifs de notre Politique environnementale 2023 - 2026 Objectifs généraux et spécifiques environnementaux	Ouvrage(s) concerné(s)	Échéance	Indicateur (au 31/12/2023)		Commentaires
<b>4. Poursuivre la formation, la sensibilisation et la responsabilisation de notre personnel</b>					
Re-sensibiliser l'ensemble du personnel aux consignes environnementales					
Donner une formation de recyclage à l'ensemble de notre personnel	-	2023	Etat d'avancement	100%	
Sensibiliser l'ensemble du personnel au management de l'énergie					
Donner une information de sensibilisation concernant le management de l'énergie à l'ensemble du personnel de l'exploitation	-	2024	Etat d'avancement	0%	
<b>5. S'assurer que nos sous-traitants et fournisseurs respectent nos consignes environnementales et de sécurité</b>					
Réaliser une ouverture de chantier pour 100% des sous-traitants qui interviennent sur nos stations d'épuration					
Réaliser un audit de vérification	-	2019 2021 2022 2023	Etat d'avancement	100%	
<b>6. Maintenir la communication avec les parties intéressées</b>					
<b>6.1 Maintenir la communication avec les Contrats de rivières</b>					
Réaliser les actions volontaires qui concernent l'Exploitation reprises dans le programme d'actions les Contrats de Rivières Sambre & Affluents					
	-	Récurrent	Nombre d'objectifs réalisés/ Nombre d'objectifs définis	Protocole d'Accord 2020-2022: 0/0	13 objectifs du programme d'action ont été identifiés comme concernant IGRÉTEC mais pas directement l'exploitation. Il s'agit de nouveaux projets pour notre bureau d'études.
<b>6.2 Maintenir la communication avec le grand public</b>					
Participer chaque année aux Journées wallonnes de l'eau					
2019: STEP de Solre-sur-Sambre 2023: STEP de Marchienne-au-Pont	-	Récurrent	Nombre d'ouvertures de STEP / an	2020: 0 2021: 0 2022: 0 2023: 1	En raison de la pandémie de Covid-19, les journées Wallonne de l'Eau ont été annulées en 2020, 2021 et 2022.
Remise en état des panneaux didactiques de la STEP de Montignies-sur-Sambre					
	S0500	2017 2020 2022 2023 2024	Etat d'avancement	70%	Travail en cours par notre service communication.
<b>7. Optimiser les consommations d'énergie des STEP</b>					
<b>7.1 Réduire la consommation d'énergie pour le chauffage</b>					
Limiter les consommations des chaudières principales de la STEP de Montignies-sur-Sambre					

Objectifs de notre Politique environnementale 2023 - 2026 Objectifs généraux et spécifiques environnementaux	Ouvrage(s) concerné(s)	Échéance	Indicateur (au 31/12/2023)		Commentaires
Installer une chaudière à condensation pour l'alimentation des bâtiments administratifs et la production d'eau chaude sanitaire	S0500	2023 2025	Etat d'avancement	10%	Des efforts ont déjà été réalisés sur la régulation du chauffage (GTC) qui ont permis de réduire de 60% les besoins en chauffage. Les gains de ce projet sont moindre, il a donc été postposé.
Optimiser le système de chauffage de La STEP de Montignies-sur-Sambre					
Modéliser le système de chauffage de la STEP pour estimer l'économie réalisable en modifiant le système de chauffe et de ventilation	S0500	2020 2023	Etat d'avancement	100%	Réalisé lors de l'audit.
Réduire la consommation énergétique pour le chauffage de la STEP de Montignies-sur-Sambre					
Faire fonctionner la pompe à chaleur du "nouveau bâtiment"	S0500	2021 2023	Etat d'avancement	0%	Mis en suspens. L'audit n'a pas permis de démontrer la rentabilité et le gain d'une telle action.
Limiter les consommations de la chaudière de la STEP de Roselies					
Remplacer la chaudière mazout par une chaudière gaz	S0100	2023	Etat d'avancement	0%	Projet mis en stand-by actuellement (évolution de la stratégie énergétique de la SPGE). Le remplacement de la chaudière sera inclus dans le réaménagement des locaux.
Optimiser le fonctionnement de la ventilation forcée de Montignies-sur-Sambre					
Réaliser un audit HVAC	S0500	2021 2024	Etat d'avancement	0%	
Définir un plan d'action	S0500	2022 2024	Etat d'avancement	0%	
Mettre en place le plan d'action	S0500	2023 2025	Etat d'avancement	0%	
Maintien de la diminution de 30 % de la consommation en gaz des STEP's de Montignies-sur-Sambre et Marchienne-au-Pont pour atteindre 2005 kWh/dej 16,5-16,5					
Modification et optimisation des programmes de régulation (Hardware et Software)	S0500 S2100	2023	Etat d'avancement	100%	
Rendre le chauffage des bâtiments administratifs et de l'ECS indépendant par rapport au chauffage des zones process	S0500 S2100	2024	Etat d'avancement	10%	
Récupération de la chaleur de la STEP de Montignies-sur-Sambre					

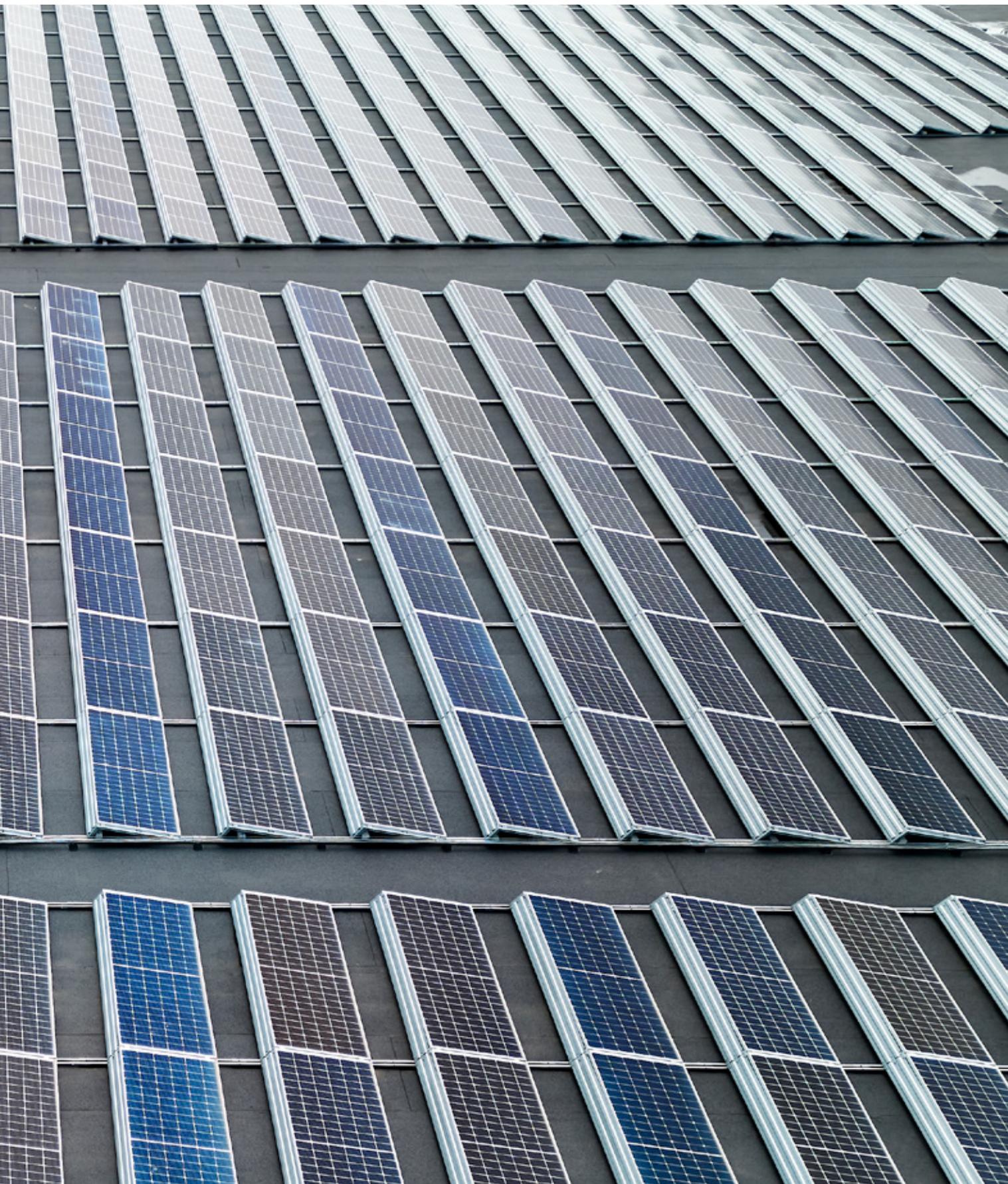
Objectifs de notre Politique environnementale 2023 - 2026 Objectifs généraux et spécifiques environnementaux	Ouvrage(s) concerné(s)	Échéance	Indicateur (au 31/12/2023)		Commentaires
Améliorer la ventilation du local HV-Turbo	S0500	2026	Etat d'avancement	0%	
Récupérer la chaleur du local pour chauffer l'air utilisé par le GP de la désodorisation	S0500	2026	Etat d'avancement	0%	
Réduire la consommation électrique du GP de la désodorisation de la STEP de Montignies-sur-Sambre					
Modifier la régulation horaire	S0500	2023	Etat d'avancement	100%	
Modifier le type de moteur	S0500	2026	Etat d'avancement	0%	
Limiter la consommation de la chaudière de la STEP de Jumet					
Installer une chaudière à condensation en remplacement de l'existante	S2200	2026	Etat d'avancement	0%	
Limiter la consommation de la chaudière de la STEP de Viesville					
Installer une chaudière à condensation en remplacement de l'existante	S2300	2026	Etat d'avancement	0%	
Réaménager et réduire la consommation des locaux STEP de Leval					
Réaménager et isoler les locaux	S5100	2027	Etat d'avancement	0%	
7.2 Réduire la consommation électrique hors chauffage					
Diminuer la consommation électrique de l'aération de la STEP d'Aiseau-Presles					
Programmer l'arrêt de la recirculation des boues en OFF pour diminuer la consommation électrique de 50%	S1700	<del>2018</del> 2024	Etat d'avancement	0%	Suite au remplacement des armoires électriques dans le cadre des inondations de juillet 2021, le projet est postposé.
Limiter la consommation électrique des appareils d'éclairage					
Remplacer les points lumineux intérieurs et extérieurs de type TL défectueux par des points lumineux de type LED	Sites concernés	<del>2022</del> 2023	Etat d'avancement	100%	
Maintien de la réduction de 10% de la consommation électriques des STEP de Montignies-sur-Sambre et Marchienne-au-Pont pour atteindre .0,54 kWh/m <sup>3</sup> traités					
Optimiser les réseaux de ventilation	S0500 S2100	2023	Etat d'avancement	100%	
Installer une comptabilité énergétique	S2100	2023	Etat d'avancement	100%	

Objectifs de notre Politique environnementale 2023 - 2026 Objectifs généraux et spécifiques environnementaux	Ouvrage(s) concerné(s)	Échéance	Indicateur (au 31/12/2023)		Commentaires
7.3 Réduire la consommation d'énergie pour le transport de nos déchets					
Optimiser le remplissage des conteneurs à boues					
Mettre en place un système de pesage sous conteneurs à la STEP de Marchienne-au-Pont	S2100	<del>2021</del> 2023	Etat d'avancement	100%	
7.4 Identifier les pistes de réduction de consommation d'énergie					
Etudier la possibilité de développement d'une comptabilité énergétique					
Réaliser une étude de faisabilité	S0100 S0500 S2100	<del>2022</del> 2023	Etat d'avancement	100%	La faisabilité est confirmée, la comptabilité énergétique sera mise en place que les 3 sites ainsi que sur les STEP's de Jumet et Viesville.
Développer une comptabilité énergétique					
Mettre en place une comptabilité énergétique sur les sites de Roselies, Roux, Montignies-sur-Sambre, Jumet et Viesville	S0100 S0300 S0500 S2200 S2300	2026	Etat d'avancement	10%	
Etudier la possibilité de rationaliser l'utilisation des bâtiments administratifs et atelier sur la STEP de Roselies					
Réaliser une étude de faisabilité	S0100	2023	Etat d'avancement	100%	
Rationaliser l'utilisation des bâtiments de la STEP de Roselies					
Modifier les bâtiments de la STEP de Roselies et leurs usages	S0100	2026	Etat d'avancement	0%	En cours de démarrage du dossier par le BE.
8. Augmenter la part d'énergie renouvelable utilisée sur les stations d'épuration					
8.1 Produire de l'énergie renouvelable					
Développer la production d'électricité renouvelable					
Installer des unités de production photovoltaïque	S0100	<del>2023</del> 2024	Etat d'avancement	20%	
Installer des unités de production photovoltaïque	S0500	<del>2023</del> 2024	Etat d'avancement	100%	
Installer des unités de production photovoltaïque	S2100	<del>2023</del> 2024	Etat d'avancement	55%	
Installer des unités de production photovoltaïque	S2300	<del>2023</del> 2024	Etat d'avancement	30%	
Installer des unités de production photovoltaïque	S2500	<del>2022</del> <del>2023</del> 2024	Etat d'avancement	80%	

Objectifs de notre Politique environnementale 2023 - 2026 Objectifs généraux et spécifiques environnementaux	Ouvrage(s) concerné(s)	Échéance	Indicateur (au 31/12/2023)		Commentaires
Installer des unités de production photovoltaïque	S2600	<del>2023</del> 2024	Etat d'avancement	80%	
Installer des unités de production photovoltaïque	S0300	2024	Etat d'avancement	50%	
Installer des unités de production photovoltaïque	S1800	2024	Etat d'avancement	0%	
Installer des unités de production photovoltaïque	S2200	<del>2023</del> 2024	Etat d'avancement	50%	
Installer des unités de production photovoltaïque	S2400	<del>2023</del> 2024	Etat d'avancement	0%	
Installer des unités de production photovoltaïque	S2600	2024	Etat d'avancement	50%	
Installer des unités de production photovoltaïque	S2700	<del>2023</del> 2024	Etat d'avancement	50%	
Installer des unités de production photovoltaïque	S2900	<del>2023</del> 2024	Etat d'avancement	0%	
Installer des unités de production photovoltaïque	S5100	<del>2023</del> 2024	Etat d'avancement	0%	
Installer des unités de production photovoltaïque	S5400	2023	Etat d'avancement	0%	Production trop faible après études Abandonné
Installer des unités de production photovoltaïque	S5500	2023	Etat d'avancement	0%	Production trop faible après études Abandonné
Installer des unités de production photovoltaïque	S5600	2024	Etat d'avancement	0%	
Installer des unités de production photovoltaïque	S7000	2024	Etat d'avancement	0%	
Installer des unités de production photovoltaïque	S7200	<del>2023</del> 2024	Etat d'avancement	0%	
Augmenter la capacité des unités de production photovoltaïques	S0500	2024	Etat d'avancement	0%	
Atteindre les 4% de fractions d'énergie renouvelable dans l'ensemble de notre parc					
Produire de l'énergie renouvelable	-	2024	Etat d'avancement	2020: 0% 2021: 0% 2022: 0% 2023: 3,9%	







## 3. Données chiffrées

### 3.1. Performances épuratoires

#### 3.1.1. Introduction

Nous distinguons sur les graphiques suivants, la charge des eaux usées en entrée des stations d'épuration (influent), la charge des eaux épurées déversées (effluent) et les normes de rejet à respecter, c'est-à-dire dans chaque cas, la DBO<sub>5</sub>, la DCO et les MES. En outre, les stations d'épuration dans les agglomérations de plus de 10.000 EH sont soumises à des normes en azote et en phosphore.

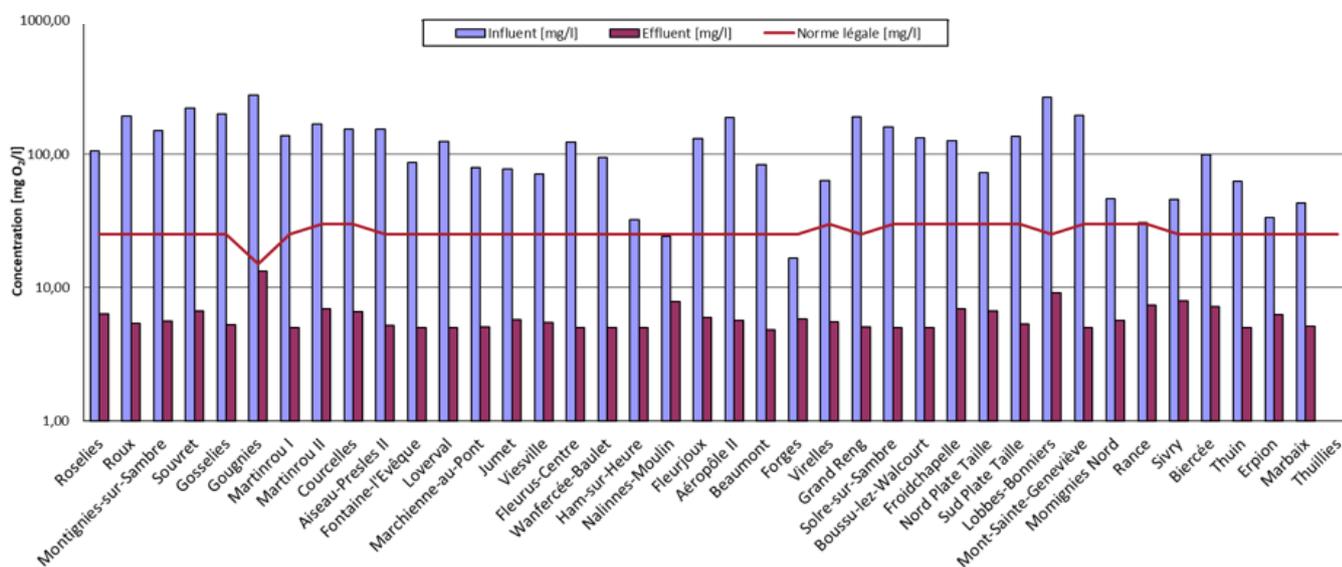
Les chiffres présentés sont des moyennes annuelles calculées sur base d'un nombre d'analyses minimum imposé par la législation et les permis. Seuls les résultats des stations visées par l'enregistrement EMAS sont mentionnés.

#### 3.1.2. DBO<sub>5</sub>

La Demande Biologique en Oxygène (DBO<sub>5</sub>) est la quantité d'oxygène consommée par les micro-organismes pour assurer la dégradation des matières organiques. Elle est mesurée après 5 jours d'incubation.

L'ensemble de stations d'épuration présentent, en moyennes annuelles, une DBO<sub>5</sub> sous la norme imposée.

Demande biologique en oxygène BDO<sub>5</sub> par station  
(moyennes annuelles 2023)



Evolution de la charge polluante reçue, dans les stations enregistrées EMAS, au cours des 3 dernières années.

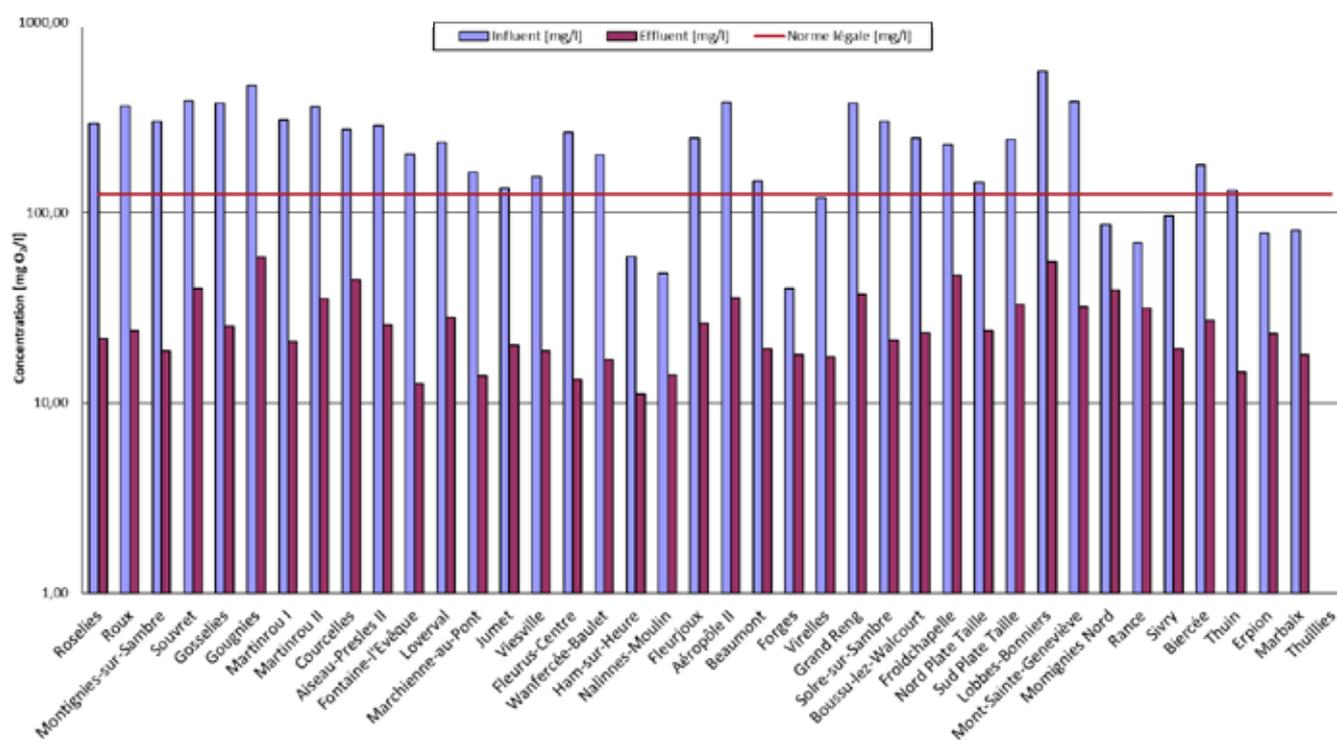
	2021	2022	2023
EH (DBO <sub>5</sub> )	306 610 EH	321 401 EH	293 187 EH

### 3.1.3. DCO

La Demande Chimique en Oxygène (DCO) représente la quantité d'oxygène nécessaire à la dégradation par voie chimique des matières organiques et minérales oxydables contenues dans l'eau.

Toutes les stations d'épuration présentent, en moyennes annuelles, une DCO sous la norme imposée.

**Demande chimique en oxygène DCO par station  
(moyennes annuelles 2023)**

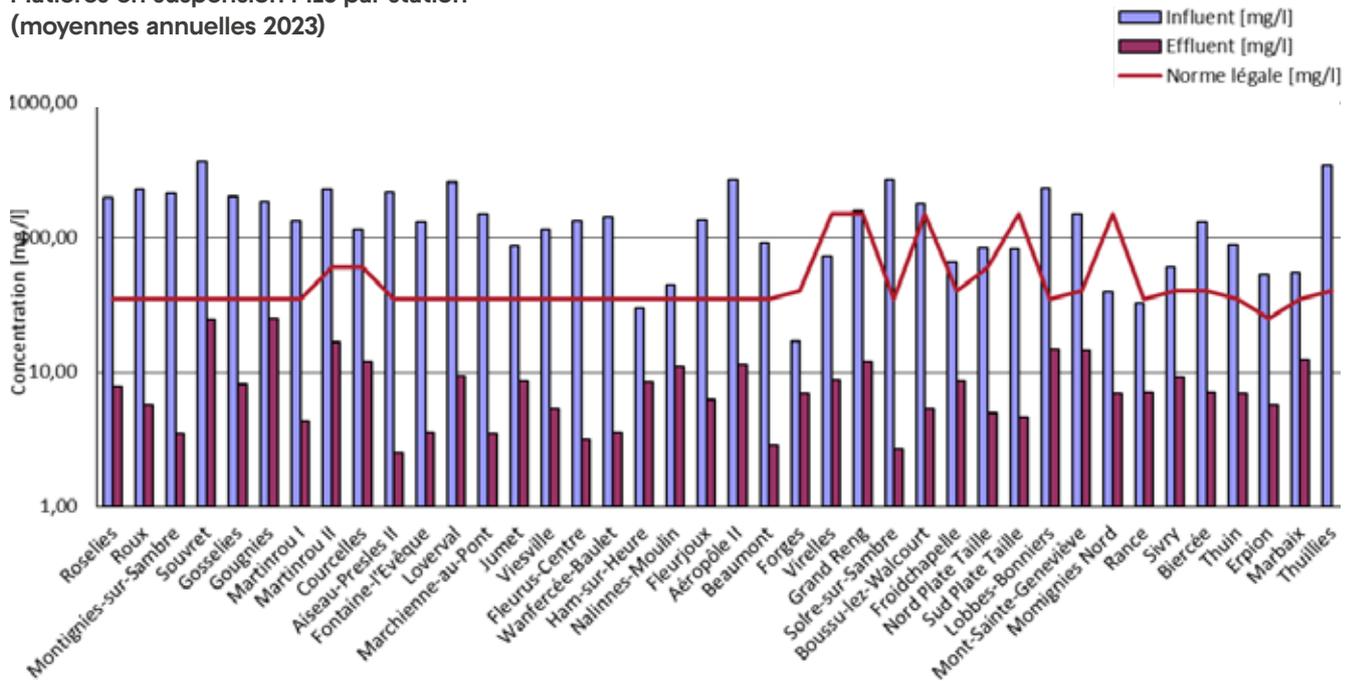


### 3.1.4. MES

Les Matières En Suspension (MES) représentent la concentration en matières particulaires présentes dans l'eau.

Le graphique ci-dessous, représentent les MES en moyenne annuelle. L'ensemble des stations d'épuration présent, en moyenne annuelle, une concentration en MES sous la norme imposée..

**Matières en suspension MES par station  
(moyennes annuelles 2023)**



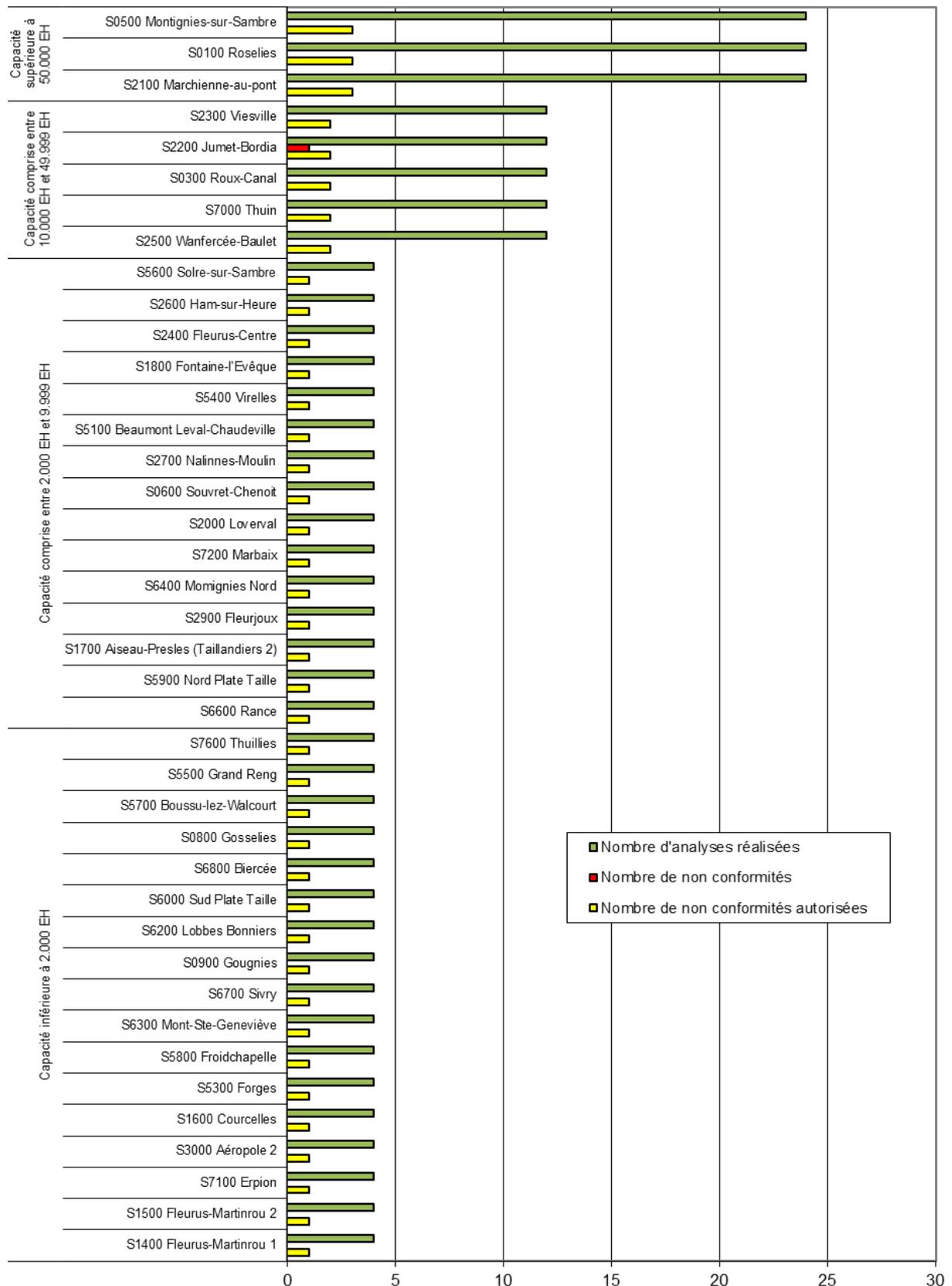
### 3.1.5. Résultats journaliers en DBO<sub>5</sub>, DCO et MES

Outre les résultats en moyennes annuelles présentés ci-avant, le graphique suivant illustre le nombre d'analyses, sur base de prélèvements officiels "24h", réalisées par station d'épuration, le nombre d'analyses présentant au moins un paramètre non-conforme par rapport aux normes et le nombre d'analyses non-conformes autorisées par la législation.

En 2023, seule la station de Jumet-Bordia a présenté une analyse non-conforme sur les douze analyses obligatoires, ce qui est toléré suivant les exigences légales.

En 2023, l'ensemble de nos stations enregistrées EMAS sont jugées conformes aux exigences légales.

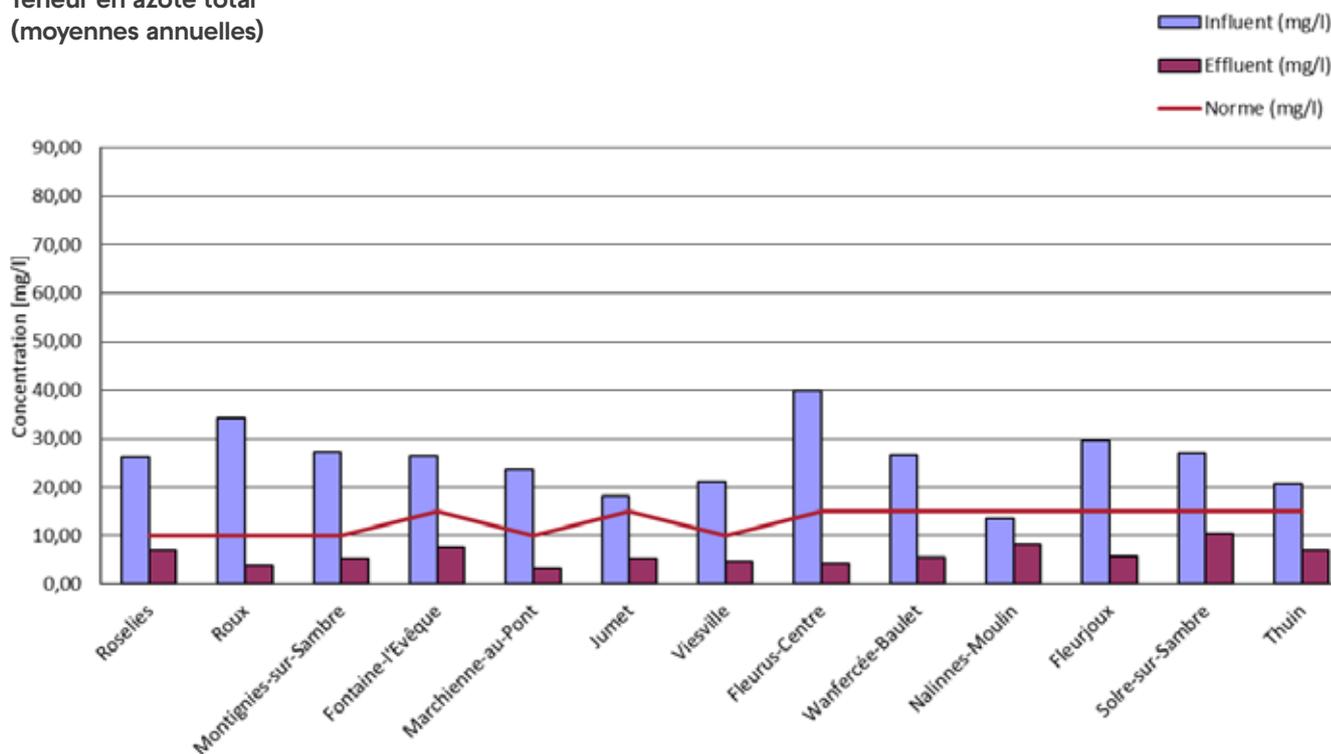
Nombre d'analyses réalisées et nombre de non conformités dans les paramètres DCO, BDO et MES des eaux de sortie : situation au 31/12/2023



### 3.1.6. Azote

En ce qui concerne le traitement de l'azote, toutes les stations d'épuration concernées respectent les normes imposées.

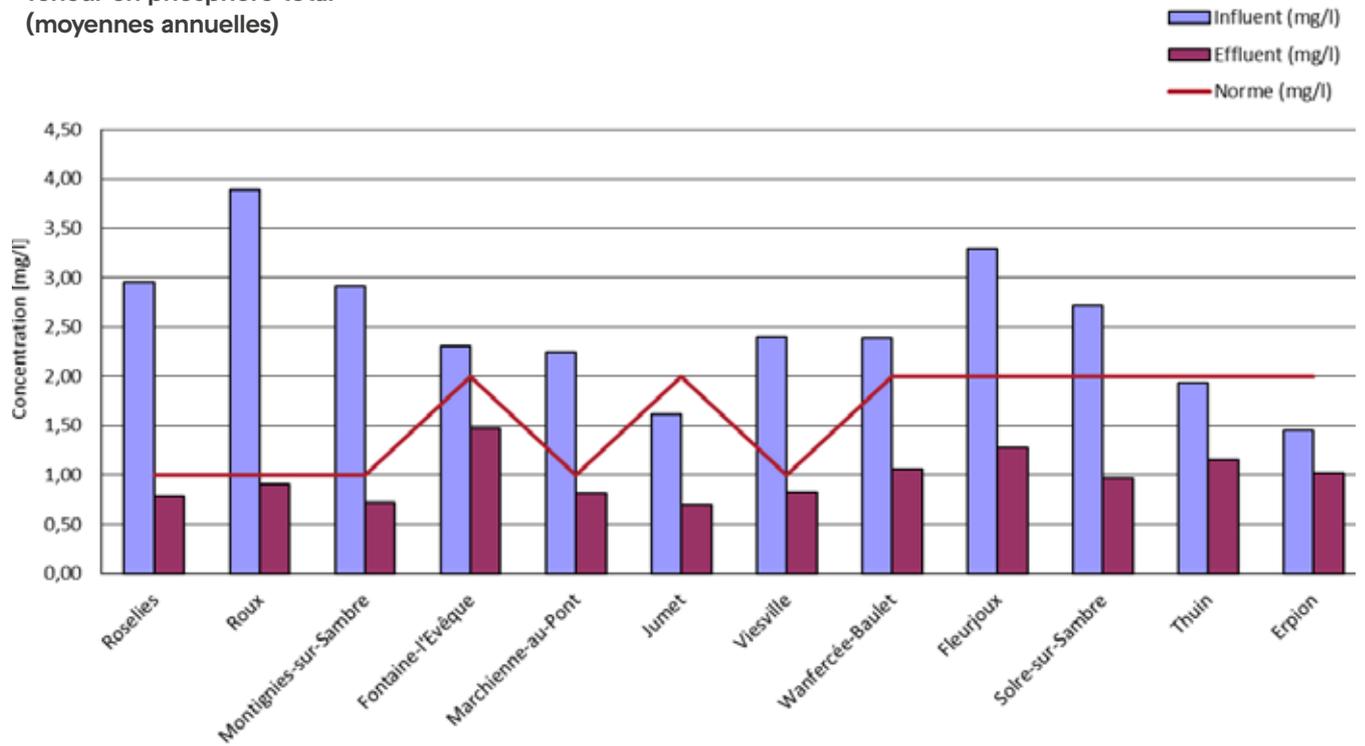
Teneur en azote total  
(moyennes annuelles)



### 3.1.7. Phosphore

En ce qui concerne le traitement du phosphore, toutes les stations d'épuration concernées respectent les normes imposées.

Teneur en phosphore total  
(moyennes annuelles)



### 3.1.8. Normes bactériologiques

Vu sa localisation en amont de la zone de baignade du lac de Féronval dans le complexe des barrages de l'Eau d'Heure, la station d'épuration d'Erpion était soumise à des normes de rejet bactériologiques. Les paramètres appliqués étaient le nombre maximum de bactéries Escherichia coli par 100ml (10.000) d'eaux épurées et le nombre maximum d'Entérocoques intestinaux par 100ml d'eaux usées (4.000).

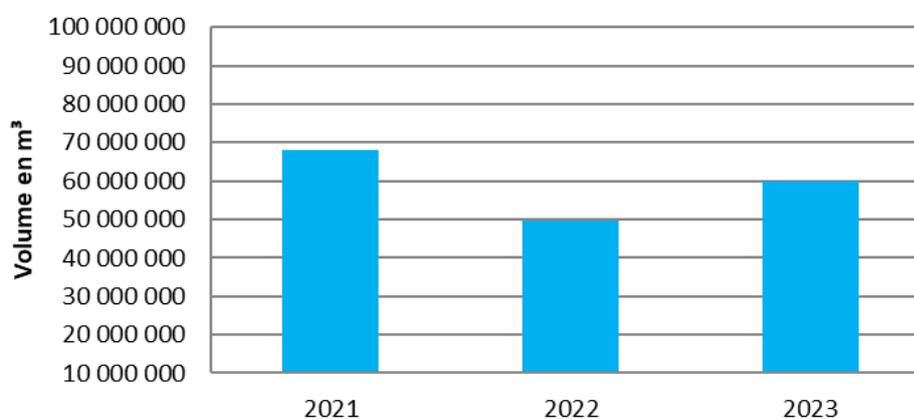
A la suite d'une demande de modifications des conditions particulières de rejets, nous n'avons plus d'obligation de réaliser une désinfection des eaux rejetées par la station d'épuration d'Erpion. L'imposition de respecter des normes de rejet bactériologiques a été supprimée en date du 13 septembre 2022. Le système de désinfection UV ne sera plus utilisé à l'avenir.

### 3.1.9. Volume des eaux usées traitées

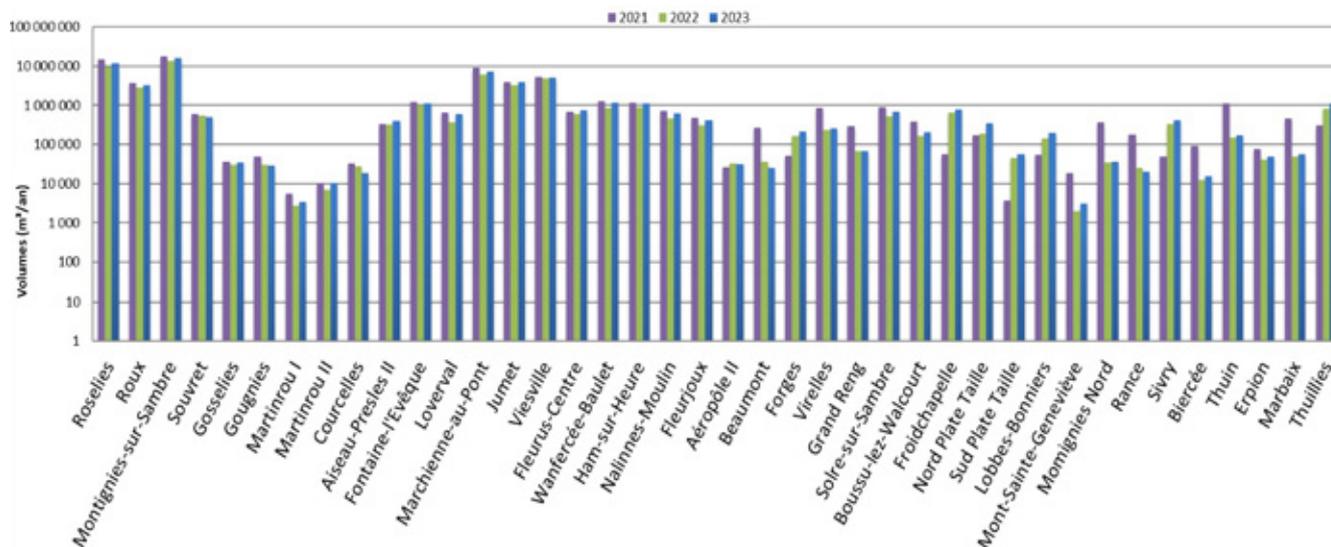
Le tableau suivant reprend les volumes d'eaux usées traitées par les stations enregistrées EMAS. Ceux-ci sont de :

- 568.000.000 m<sup>3</sup> en 2021  
(pour les 38 STEP enregistrée EMAS en 2021 + STEP de Lobbes-Bonniers et Thuillies enregistrée en 2022)
- 49.000.000 m<sup>3</sup> en 2022  
(pour les 40 STEP enregistrée EMAS en 2022)
- 59.000.000 m<sup>3</sup> en 2023  
(pour les 40 STEP enregistrée EMAS en 2023)

#### Volume total d'eaux usées traitées biologiquement par année



### Volumes d'eaux usées traitées par station (EMAS) par année



Les volumes traités en station d'épuration varient en fonction de la pluviométrie.

## 3.2. Production des déchets

### 3.2.1. Boues d'épuration

Les boues de nos stations d'épuration sont déshydratées par centrifugation avant élimination.

Les sites équipés d'une unité de déshydratation fixe sont les stations d'épuration de Fontaine-l'Évêque, Montignies-sur-Sambre, Roselies, Viesville, Ham-sur-Heure, Roux, Fleurus Centre, Marchienne-au-Pont, Wanfercée-Baulet et Thuin.

Les sites de Baileux, Beaumont, Solre-sur-Sambre et Virelles disposent de bassins de stockage de boues liquides et nous travaillons par campagnes de déshydratation avec une société spécialisée.

Les boues liquides des autres petites stations issues du traitement d'épuration sont pompées et acheminées par camion-citerne vers un des sites repris ci-dessus.

Deux filières d'élimination des boues déshydratées existent : la valorisation thermique et la valorisation agricole. Cette dernière option implique l'obtention d'autorisations et une gestion rigoureuse de nos boues, y compris des analyses de laboratoire mesurant les teneurs en métaux lourds, micropolluants organiques (hydrocarbures, etc.), germes pathogènes ainsi que les paramètres généraux et agronomiques.

Les boues des stations d'épuration de Viesville, de Roselies et de Roux sont valorisées en agriculture. Entre 2018 et le premier trimestre 2021, les boues de la STEP de Montignies-sur-Sambre étaient dirigées vers la valorisation thermique et ce, suite à une pollution aux PCB. Suite à des opérations de décontamination du réseau de collecte, le taux de PCB est progressivement revenu à la normale. La valorisation agricole des boues a pu reprendre au premier trimestre 2021.

En vue d'augmenter la part de boues valorisées en agriculture, des travaux importants ont été effectués sur l'unité de post-chaulage sur la station d'épuration de Roselies. Ces travaux permettent de recevoir des boues déshydratées d'autres sites, en vue d'assurer le chaulage des boues.

## Quantités de boues produites

Le graphique suivant illustre la destination des quantités de boues produites par les stations d'épuration visées par l'enregistrement EMAS. Notons que la valorisation thermique reprend l'incinération avec récupération d'énergie dans des installations spécialisées ainsi que l'incinération dans les fours de cimenterie en substitution de combustibles d'origine fossile.

Les quantités de boues reprises dans ce graphique sont exprimées en tonnes de matières sèches.

Aucune boue d'épuration n'est incinérée sans valorisation énergétique.

## Qualité des boues produites

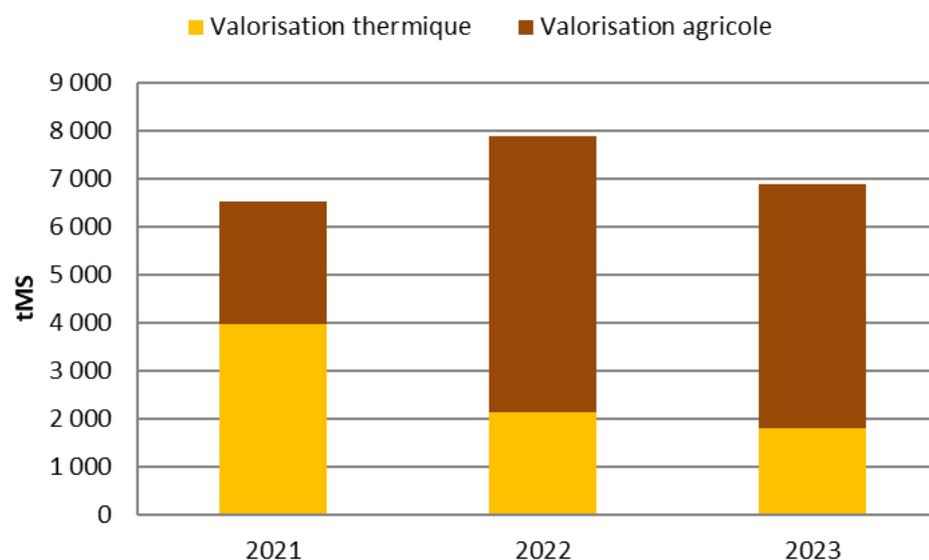
Les boues d'épuration des stations d'épuration de Montignies-sur-Sambre, Viesville, Roselies et Roux sont régulièrement analysées dans le cadre de leur gestion en valorisation agricole.

Les paramètres analysés sont les métaux lourds, les micropolluants organiques, les paramètres agronomiques et le pH.

Cette gestion rigoureuse a permis, dans le cadre de la pollution PCB détectée sur la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre, qu'aucune boue contaminée n'ai été valorisée en agriculture.

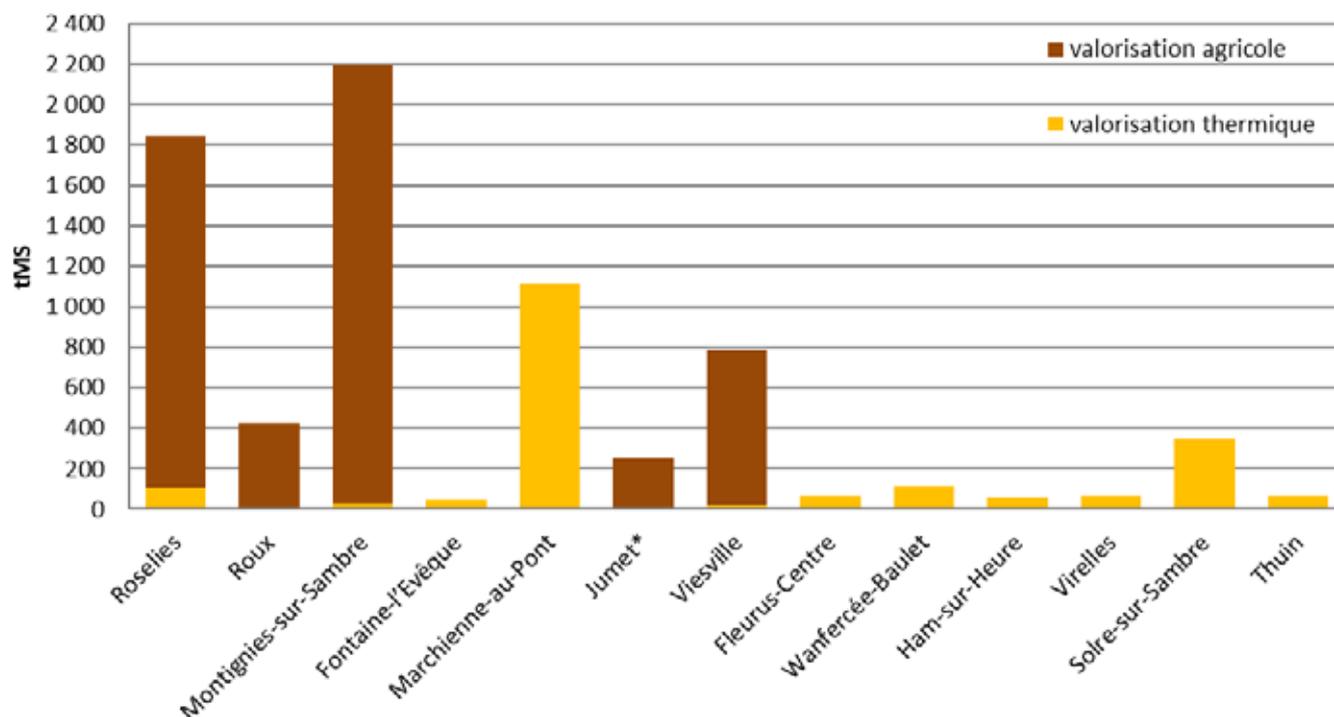
Les opérations visant à la décontamination du réseau ont pris fin en 2020. La valorisation agricole des boues a pu reprendre en 2021. En 2022, la part de boues valorisées en agriculture augmente de nouveau et revient à des niveaux connus avant la pollution PCB de la STEP de Montignies-sur-Sambre.

### Evolution annuelle des destinations de valorisation des boues



	2021	2022	2023
Total des boues produites (tMS)	6.526	7.895	6.904
Total des boues valorisées en agriculture (tMS)	2.545	5.764	5.109
Production rapportée à la charge reçue (tMS/EH reçu)	0,018	0,022	0,019

### Destination des boues produites par station en 2023



En 2023, les boues de la station d'épuration de Roselies ont été suspectées d'être polluées en HAP. Par mesure de sécurité, les lots concernés ont été dirigés en incinération, ce qui explique une plus faible part de valorisation agricole pour cette station d'épuration. Après investigations complémentaires, la pollution était non avérée. Les boues stockées en bordures de champs ont pu être épandues.

\*Les boues de la station d'épuration de Jumet sont envoyées vers la station de Viesville pour y être déshydratées.

### 3.2.2. Autres déchets

L'épuration des eaux usées génère des déchets à plusieurs niveaux:

- Les produits de curage des réseaux d'assainissement (PCRA): ce sont les produits sédimentés présents dans les réseaux de collecte et retirés à l'occasion de curages.
- Les refus de dégrillage: ce sont les déchets grossiers (bois, branchages, canettes, bouteilles en plastique, textiles, etc.) piégés dans les dégrilleurs. Les dégrilleurs équipent les stations d'épuration ainsi que les installations de traitement des gadoues de fosses septiques et de PCRA.
- Les sables de dessablage: ce sont les particules minérales piégées dans les installations de dessablage. Celles-ci équipent certaines stations d'épuration et installations de traitement des gadoues de fosses septiques.
- Les huiles et graisses: ce sont les matières huileuses et grasses piégées dans les installations de déshuilage.
- Les déchets spéciaux issus des activités de notre laboratoire ou des activités de maintenance ou de bureau. Certains de ces déchets produits en faibles quantités sont des déchets dangereux (solvants de dégraissage, tubes luminescents, huiles usagées, déchets d'équipements électriques et électroniques, cartouches d'encre, piles, aérosols, etc.). Pour le reste, on retrouve le papier-carton, le bois, les PMC,...

Ces déchets sont stockés dans des conteneurs de contenances diverses selon la taille de la station et éliminés à fréquences variables par des sociétés de collecte agréées, en toute conformité par rapport à la législation en vigueur en matière de déchets. La comptabilisation peut se faire soit au poids (exemple: conteneurs de 12m<sup>3</sup>) ou à la vidange (exemple: poubelle 1100l).

Les quantités des principaux déchets générés par les stations d'épuration sont mieux décrites dans le chapitre 2 - 3.6 "Indicateurs de base obligatoire").

Pour le reste, voici les quantités des déchets générés en 2023:

Type de déchet	Quantité			Unité
	2021	2022	2023	
Encombrants	10,72	0	2,84	tonnes
Déchets industriels banals <sup>1</sup>	Environ 2,88	Environ 4,8	Environ 10,5	tonnes
Papier-carton	2,3	2,5	2,7	tonnes
Bois	2,5	2,84	0,56	tonnes
PMC	Environ 8	Environ 12	Environ 11	m <sup>3</sup>
Ferraille	3,18	4,80	42,3	tonnes

## 3.3. Gestion de déchets extérieurs

### 3.3.1. Gadoues

En tant qu'OAA, IGRETEC réceptionne gratuitement les gadoues de fosses septiques pour les traiter dans les stations d'épuration adéquatement équipées. Les stations d'épuration concernées sont celles de Roselies, Marchienne-au-Pont, Viesville, Virelles et Leval-Chaudeville.

Voici les flux traités:

Type de déchet	Quantité			Unité
	2021	2022	2023	
Gadoues de fosses septiques	14 453	11 174	14 173	m <sup>3</sup>

<sup>1</sup> Déchets provenant de nos activités connexes hors traitement des eaux (bureaux, ...)

### 3.3.2. Produits de curage des réseaux d'assainissement

IGRETEC possède deux centres de réception et de traitement des PCRA situés dans les stations d'épuration de Roselies et Marchienne-au-Pont. Actuellement seul le centre de traitement de Marchienne-au-Pont est en fonctionnement. Le centre de Roselies est de nouveau opérationnel depuis le dernier trimestre 2021.

De plus, la station d'épuration de Thuin est équipée d'une fosse de dépotage avec chargement de conteneur.

Voici les flux entrants et sortants des unités de traitement des PCRA:

Type de déchet	Quantité			Unité
	2021	2022	2023	
PCRA entrants (matière brute)	7 773	8 540	7 741	tonnes
Déchets de dégrillage issus du traitement des PCRA	603	468	494	tonnes
Sables issus du traitement des PCRA	1 443	1 559	1 399	tonnes

## 3.4. Nuisances olfactives

Les stations d'épuration de Montignies-sur-Sambre, Roselies, Marchienne-au-Pont et Viesville disposent d'un système d'extraction et de traitement de l'air par tours de lavage chimique. Celles-ci pulvérisent, au travers de l'air vicié, 3 solutions successives permettant de capter les molécules odorantes.

D'autres stations sont équipées d'une unité de désodorisation basée sur le captage des composés odorants dans une masse de charbon actif. Il s'agit des stations d'épuration de Jumet (installation complétée par un biofiltre), Loverval, Fleurus-Centre et Thuin.

Le fonctionnement de nos ouvrages peut occasionner des nuisances olfactives plus ou moins importantes en cas de dysfonctionnement. Nous sommes attentifs aux préoccupations des riverains proches et dans ce cadre, nous accordons une attention particulière au suivi des plaintes liées à cette problématique.

En 2023, nous avons reçu 1 plainte relative aux odeurs sur la station d'épuration de Marchienne-au-Pont. Le transport des camions de boues a été identifié comme source des nuisances olfactives. Les problèmes survenaient lorsque ceux-ci n'étaient pas bâchés. Une attention particulière est portée au bâchage des conteneurs des boues.

## 3.5. Consommations ou achats de matières premières et carburants

	2021	2022	2023
<b>Graisse et huile lubrifiantes (tous les sites)<sup>2</sup></b>			
Graisses lubrifiantes	586 kg	702 kg	631 kg
Huiles lubrifiantes	754 l	847 l	847 l

La consommation de matières lubrifiantes dépend de la planification de la maintenance des équipements. Elle est donc variable d'année en année.

Par ailleurs, les données reprises ci-dessus correspondent aux quantités achetées en cours d'année et ne tiennent pas compte du stock en fin d'année.

<b>Carburants pour véhicules (tous les sites)<sup>3</sup></b>			
Diesel	40 768 l	46 748 l	43 723 l
Nombre de kilomètres parcourus	363 376 km	386 493 km	364 108 km
Consommation moyenne des véhicules diesel	11,2 l/100 km	12,1 l/100 km	12,0 l/100 km
Essence	801 l	825 l	1 281 l
Nombre de kilomètres parcourus	9 756 km	10 191 km	15 798 km
Consommation moyenne des véhicules essence	8,2 l/100 km	8,1 l/100 km	8,1 l/100 km
CNG	481 kg	754 kg	564 kg
Nombre de kilomètres parcourus	8 657 km	14 112 km	4 749 km
Consommation moyenne des véhicules CNG	5,6 kg/100 km	5,3 kg/100 km	11,9 kg/100 km
Electricité	1 088 kW/h	857 kW/h	4 419 kW/h
Nombre de kilomètres parcourus	6 368 Km	8 259 Km	17 407 Km
Consommation moyenne des véhicules CNG	17,1 kW/h/100 km	10,4 kW/h/100 km	25,4 kW/h/100 km

La consommation de carburant est directement liée au nombre de kilomètres parcourus par les véhicules. La consommation moyenne des véhicules est stable.

<b>Mazout de chauffage (stations d'épuration EMAS)</b>			
	37 471 l	6 580	26 500 l
Achat de mazout rapporté au nombre de station EMAS possédant une chaudière au mazout	7 494 litres/station	1 097 litres/station	5 300 litres/station
<b>Gaz de ville (stations d'épuration EMAS)<sup>4</sup></b>			
	2 952 MWh	2 199 MWh	1 206 MWh
Consommation rapportée au nombre de station EMAS possédant une chaudière à gaz	738 MWh/Station	550 MWh/Station	302 MWh/Station

La consommation de mazout de chauffage et de gaz de ville dépend directement de la température extérieure.

Degrés-jours 16.5/16.5 <sup>5</sup>	2 286	1 922	1 914
-------------------------------------	-------	-------	-------

Les corrélations entre les consommations et les statistiques météorologiques n'étant pas évidentes, il a été décidé dans la déclaration environnementale complète 2017 de prendre en compte, à partir de 2017, les degrés jours à la place du nombre de jours de gel et d'hiver. Nous avons décidé de prendre en considération les degrés-jours 16,5 - 16,5 tel qu'utilisé au sein du GT Energie de la SPGE.

<sup>2</sup> Quantités achetées

<sup>3</sup> Quantités consommées

<sup>4</sup> Quantités consommées sur base des relevés mensuels des compteurs

<sup>5</sup> Degrés-jours utilisés au sein du GT énergie de la SPGE - [www.gaznaturel.be](http://www.gaznaturel.be)

De nombreuses actions ont permis de réduire de manière importante les consommations de gaz naturel sur les différentes stations. Ces actions ont permis de réaliser une économie de près de 70%.

## 3.6. Indicateurs de base obligatoires

Les indicateurs repris ci-après sont imposés par EMAS.

Afin d'harmoniser les indicateurs renseignés dans ce chapitre par l'ensemble des OAA, une étude statistique a été commandée par la SPGE. Les conclusions de cette étude ont porté le choix sur deux indicateurs communs complémentaires: kWh/ m<sup>3</sup> d'eaux traitées et kWh/EH traités.

### 3.6.1. Efficacité énergétique

#### Utilisation totale directe d'énergie (électricité)

Les consommations des trois dernières années sont détaillées dans le tableau suivant.

Step		kWh			kWh/EH traités	kWh/m <sup>3</sup> eaux traitées
		2021	2022	2023	2023	2023
S0100	Roselies	3 459 245	2 848 467	2 310 265	38,02	0,19
S0300	Roux	776 756	720 340	583 910	23,38	0,18
S0500	Montignies-sur-Sambre	7 900 128	6 838 308	4 452 176	43,40	0,27
S0600	Souvret	251 996	321 290	325 023	77,64	0,64
S0800	Gosselies	32 023	31 944	28 689	86,49	0,83
S0900	Gougnyes	52 358	52 177	52 179	132,29	1,82
S1400	Martinrou I	4 444	4 168	4 072	313,23	1,19
S1500	Martinrou II	13 876	11 112	10 265	187,49	0,98
S1600	Courcelles	29 853	33 043	17 244	121,53	0,95
S1700	Aiseau-Presles II	53 936	57 120	56 340	21,77	0,14
S1800	Fontaine-l'Évêque	319 675	289 625	293 980	64,58	0,26
S2000	Loverval	117 680	107 420	99 106	29,84	0,17
S2100	Marchienne-au-Pont	3 261 142	3 095 174	2 131 412	83,86	0,29
S2200	Jumet	990 146	899 088	807 554	58,25	0,21
S2300	Viesville	1 634 888	1 551 520	1 226 624	72,10	0,24
S2400	Fleurus-Centre	360 483	368 530	263 309	63,68	0,34
S2500	Wanfercée-Baulet	453 735	416 184	376 537	83,94	0,32
S2600	Ham-sur-Heure	315 503	276 881	271 048	177,15	0,24
S2700	Nalinnes-Moulin	243 953	223 798	214 673	337,01	0,34
S2900	Fleurjoux	150 309	129 860	115 167	51,75	0,27
S3000	Aéropôle II	13 234	14 118	17 448	63,45	0,56
S5100	Leval-Chaudeville	236 860	228 794	212 900	199,73	0,99
S5300	Forges	14 132	16 257	14 999	277,93	0,23
S5400	Virelles	227 202	228 560	215 589	133,83	0,32
S5500	Grand-Reng	57 429	48 104	53 166	60,71	0,26
S5600	Solre-sur-Sambre	468 048	462 741	390 042	77,18	0,49

Step		kWh			kWh/EH traités	kWh/m <sup>3</sup> eaux traitées
		2021	2022	2023	2023	2023
S5700	Boussu-lez-Walcourt	20 453	25 635	23 228	17,07	0,07
S5800	Froidchappelle	24 454	25 562	25 384	113,17	0,46
S5900	Nord Plate Taille	56 200	46 694	41 607	60,81	0,21
S6000	Sud Plate Taille	11 365	15 562	12 287	463,59	3,94
S6200	Lobbès-Bonniers	58 480	44 304	29 570	95,82	0,83
S6300	Mont-sainte-Geneviève	22 027	21 910	20 357	113,87	1,02
S6400	Momignies Nord	63 855	71 573	57 754	92,25	0,14
S6600	Rance	19 240	18 540	22 054	65,60	0,13
S6700	Sivry	24 711	24 557	23 678	171,82	0,47
S6800	Biercée	61 873	63 316	57 884	201,57	1,02
S7000	Thuin	395 519	325 336	327 536	76,92	0,29
S7100	Erpion	20 336	21 049	13 694	169,76	0,26
S7200	Marbaix	130 491	106 586	83 708	79,91	0,20
S7600	Thuillies	42 392	40 234	31 090	21,00	0,21
<b>Total</b>		<b>22 390 430</b>	<b>20 125 481</b>	<b>15 313 548</b>		

	2021	2022	2023
Consommation rapportée à la charge traitée [kWh/EH -DBO <sub>5</sub> ]	73	62	52
Consommation électrique rapportée au nombre de m <sup>3</sup> traités [kWh/m <sup>3</sup> ]	0,33	0,41	0,26

## Utilisation totale d'énergie renouvelable

La station d'épuration de Montignies-sur-Sambre, a été équipée de panneaux photovoltaïques en 2022 pour une puissance de 1.000 kWc. La production est effective depuis le premier trimestre 2023.

L'installation de Montignies-sur-Sambre a produit 775 961 kWh en 2023.

	2021	2022	2023
Production d'énergie renouvelable [kWh]	0	0	775 961

Dans les prochaines années, 19 stations d'épuration seront équipées de panneaux photovoltaïques pour une puissance installée de près de 4 MWh.

## Crise énergétique

Suite à la crise énergétique survenue au cours de l'année 2022 et sur demande de la SPGE, il nous a été demandé de fournir des efforts supplémentaires en terme de réduction de notre consommation énergétique. Dans ce cadre, nous avons élaboré un plan d'action de réduction de consommation d'énergie tenant compte des risques que nous étions prêts à prendre pour nos installations.

Des mesures telles-que, mise en place de Ton/Toff, arrêt d'agitateurs, régulation du fonctionnement de la ventilation et des unités de désodorisation, ... ont été mises en œuvre fin 2022, les divers impacts et bénéfices/risques pour l'environnement sont en cours d'évaluation.

Il est à noter, qu'en aucun cas ces mesures ne compromettent le bon état de fonctionnement des installations, ni leur rendement épuratoire. Il est également à noter que ces modifications ne font pas courir le moindre risque pour l'environnement.

L'ensemble de ces actions a porté ses fruits en 2023. Une baisse significative de près de 24 % de la consommation électrique a été constatée.

### 3.6.2. Utilisation rationnelle de matières

Les poly-électrolytes (couramment appelés polymères) sont utilisés comme floculant soit au niveau de la décantation primaire, soit au niveau de la déshydratation des boues.

La chaux permet de stabiliser les boues déshydratées.

Le chlorure ferrique est utilisé comme coagulant dans la décantation primaire ou pour la déphosphatation

L'acide sulfurique, l'eau de javel, la soude et le thiosulfate de sodium sont des réactifs utilisés dans les unités de désodorisation chimique de l'air.

La consommation de ces matières est directement dépendante de la qualité des effluents à traiter.

Lorsqu'un trait apparaît dans le tableau, cela signifie que la station d'épuration n'utilise pas la matière concernée dans son mode de fonctionnement.

Les quantités renseignées sont des quantités consommées au cours de l'année, tenant en compte les stocks en fin d'année.

Depuis 2015, les consommations de matières font l'objet d'une analyse trimestrielle afin d'identifier les consommations anormales.

La consommation en polyélectrolytes dépend en grande partie de la production des boues d'épuration. La consommation est relativement stable.

De manière générale, la consommation de chaux a augmenté depuis 2018 suite à une augmentation du taux de chaulage des boues destinées à la valorisation agricole pour solutionner des problèmes de nuisances olfactives dues au stockage des boues en bordure de champs. Toutefois, nous pouvons constater que la consommation de chaux rapportée à la quantité de matière sèche de boues valorisées en agriculture est également stable au cours des dernières années..

L'injection de chlorure ferrique est régulée sur base de la teneur en phosphate des eaux de sortie mesurée au moyen d'analyseurs installés aux stations de Roselies, Roux, Montignies-sur-Sambre, Marchienne-au-Pont, Jumet et Viesville.

La quantité de produits chimiques utilisés dans les unités de désodorisation est en forte baisse au cours des dernières années. En effet, après des phases de tests concluantes, les unités de désodorisation fonctionnent désormais avec une moindre quantité de réactifs. De plus, comme expliqué précédemment, nous avons également, fin 2022, revu le mode de fonctionnement des unités de désodorisation. Celles-ci sont mise à l'arrêt en absence de personnel. L'ensemble de ces actions ne compromettent toutefois pas la qualité de l'air rejeté dans le milieu naturel.

Step	Année	poly- électrolytes	chaux	chlorure ferrique	Acide sulfurique H <sub>2</sub> SO <sub>4</sub>	eau de javel NaOCl	soude NaOH	thiosulfate de sodium Na <sub>2</sub> S <sub>2</sub> O <sub>3</sub>
		Kg MA <sup>6</sup>	t	l	l	l	l	l
S0100 Roselies	2023	16.788	482	73.380	520	451	0	0
	2022	17.991	338	88.126	0	32	42	0
	2021	16.035	345	66.424	100	95	583	36
S0300 Roux	2023	3.869	78	13.857	-	-	-	-
	2022	2.794	68	18.363	-	-	-	-
	2021	3.396	93	13.286	-	-	-	-
S0500 Montignies- sur-Sambre	2023	19.883	432	39.712	500	200	0	0
	2022	18.249	396	90.190	200	200	0	0
	2021	18.314	304	68.457	400	7.200	4.600	0
S0600 Souvret	2023	-	-	7.036	-	-	-	-
	2022	-	-	6.393	-	-	-	-
	2021	-	-	5.923	-	-	-	-
S1800 Fontaine-l'Evêque	2023	97	-	0	-	-	-	-
	2022	129	-	150	-	-	-	-
	2021	161	-	100	-	-	-	-
S2100 Marchienne- au-Pont	2023	14.531	0	25.110	503	354	0	287
	2022	18.486	0	30.188	1.095	283	118	193
	2021	15.820	0	15.962	925	353	471	102
S2200 Jumet	2023	-	-	0	-	-	-	-
	2022	-	-	167	-	-	-	-
	2021	-	-	785	-	-	-	-
S2300 Viesville	2023	5.288	151	39.349	150	140	70	10
	2022	4.686	135	45.423	150	90	10	0
	2021	6.083	181	31.114	110	140	40	10
S2400 Fleurus-Centre	2023	701	-	0	-	-	-	-
	2022	804	-	0	-	-	-	-
	2021	804	-	1.700	-	-	-	-
S2500 Wanfercée-Baulet	2023	1.191	-	0	-	-	-	-
	2022	739	-	140	-	-	-	-
	2021	1.075	-	40	-	-	-	-
S2600 Ham-sur-Heure	2023	570	-	1.325	-	-	-	-
	2022	645	-	-	-	-	-	-
	2021	656	-	-	-	-	-	-
S2900 Fleurjoux	2023	-	-	1.460	-	-	-	-
	2022	-	-	230	-	-	-	-
	2021	-	-	330	-	-	-	-
5600 Solre-sur-Sambre	2023	-	-	6.588	-	-	-	-
	2022	-	-	1.750	-	-	-	-
	2021	-	-	6.635	-	-	-	-

<sup>6</sup> Les polyélectrolytes peuvent être livrés en poudre (kg) ou en solution (l), suivant le type d'installation de préparation. Afin de standardiser les données du tableau, nous avons renseigné les quantités en matières actives (kg).

Step	Année	poly- électrolytes	chaux	chlorure ferrique	Acide sulfurique H <sub>2</sub> SO <sub>4</sub>	eau de javel NaOCl	soude NaOH	thiosulfate de sodium Na <sub>2</sub> S <sub>2</sub> O <sub>3</sub>
		Kg MA <sup>6</sup>	t	l	l	l	l	l
S7000 Thuin	2023	838	-	3.180	-	-	-	-
	2022	817	-	1.891	-	-	-	-
	2021	656	-	3.224	-	-	-	-
S7100 Erpion	2023	-	-	105	-	-	-	-
	2022	-	-	0	-	-	-	-
	2021	-	-	0	-	-	-	-

	2021	2022	2023
Poly-électrolytes - kgMA	63.000	65.341	63.754
Consommation rapportée à la production de matières sèche de boues (kgMA/tMS)	9,29	8,07	8.91

	2021	2022	2023
Tonnes de chaux achetées	925	940	1.144
Consommation rapportée à la quantité de matières sèches de boues valorisées en agriculture (t/tMS)	0,21	0,20	0,23

	2021	2022	2023
m <sup>3</sup> de chlorure ferrique	212	283	211
Consommation rapportée au volume d'eau traité (m <sup>3</sup> /m <sup>3</sup> d'eau traitée)	3,14	5,74	3,54

### 3.6.3. Consommation d'eau de distribution

Step		2021	2022	2023
		m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>
S0100	Roselies	12.973	9.904	9 933
S0300	Roux	1.642	1.183	1 076
S0500	Montignies-sur-Sambre	1.808	1.977	1 100
S0600	Souvret	-	-	-
S0800	Gosselies	0	0	0
S0900	Gougnyes	0	0	0
S1400	Martinrou I	0	0	0
S1500	Martinrou II	0	0	5
S1600	Courcelles	0	1	5
S1700	Aiseau-Presles II	-	-	-
S1800	Fontaine-l'Evêque	93	142	123
S2000	Loverval	8	1	1
S2100	Marchienne-au-Pont	3.551	3.353	1 092
S2200	Jumet	2	91	165
S2300	Viesville	1.516	923	148
S2400	Fleurus-Centre	366	284	237
S2500	Wanfercée-Baulet	325	228	202
S2600	Ham-sur-Heure	19	13	6
S2700	Nalines-Moulin	133	20	21
S2900	Fleurjoux	12	6	6
S3000	Aéropôle II	0	0	0
S5100	Leval-Chaudeville	45	22	49
S5300	Forges	-	-	-
S5400	Virelles	61	45	26
S5500	Grand-Reng	2	37	1
S5600	Solre-sur-Sambre	7	84	29
S5700	Boussu-lez-Walcourt	1	1	1
S5800	Froidchapelle	5	3	1
S5900	Nord Plate Taille	21	0	17
S6000	Sud Plate Taille	2	0	0
S6200	Lobbès-Bonniers	47	42	49
S6300	Mont-sainte-Geneviève	1	2	0
S6400	Momignies Nord	1	71	3
S6600	Rance	83	4	2
S6700	Sivry	-	-	-
S6800	Biercée	-	-	-
S7000	Thuin	527	565	598
S7100	Erpion	1	4	1
S7200	Marbaix	4	57	2
S7600	Thuillies	22	2	2
<b>Total</b>		<b>23.278 m<sup>3</sup></b>	<b>19.065 m<sup>3</sup></b>	<b>14.901 m<sup>3</sup></b>

Step	2021	2022	2023
	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>
Consommation rapportée au volume d'eau traitée (millions de m <sup>3</sup> )	<b>340</b>	<b>390</b>	<b>250</b>

La baisse de la consommation d'eau de ville constatée les stations d'épuration de Roselies, Montignies-sur-Sambre et Marchienne-au-Pont s'expliquent par la mise en place de l'utilisation de l'eau de service pour la préparation de polymère.

De même que pour la consommation d'énergie, de nombreuses consommations d'eau ont été réduites.

Une partie de nos sites ont été équipés en 2023 de compteur intelligent Easy Conso. Ces compteurs nous permettent d'identifier plus rapidement toute fuite ou consommation d'eau anormales.

### 3.6.4. Déchets évacués

#### Déchets dangereux

Step	2021	2022	2023
Tous sites confondus (kg)	17.730	5.828	4.218
Évacuation rapportée au volume d'eau traité (kg/Million de m <sup>3</sup> )	262,02	118,10	70,67

Les déchets dangereux issus des activités d'épuration sont composés de déchets d'équipements électriques et électroniques, de tubes luminescents, d'huiles usagées, de solvants de dégraissages, d'emballages et autres chiffons souillés, de piles et batteries, de verrerie de laboratoire, etc.

#### Déchets issus des opérations de dépollution

Step	2021	2022	2023
Tous sites confondus (kg)	10.320	17.240	0
Évacuation rapportée au volume d'eau traité (kg/Million de m <sup>3</sup> )	152,52	349,36	0

Les stations d'épuration sont soumises de manière occasionnelle à des pollutions de type hydrocarbures. Dans ces cas, nous faisons appel à une société spécialisée en dépollution. Les déchets issus de ces opérations de dépollution sont traités dans des centres agréés.

En 2023, nous n'avons pas dû faire appel à notre sous-traitant pour dépolluer nos sites.

#### Déchets non dangereux

Les huiles et graisses issues des systèmes de déshuilages de certains de nos sites sont introduites dans la filière de déshydratation des boues d'épuration. L'impact environnemental de cette pratique est plus faible que le traitement en centre de traitement extérieur à IGRETEC.

Les flottants repris au niveau des décanteurs secondaires des stations d'épuration sont également prétraités dans la même filière.

Les sables issus des systèmes de dessablage de certains de nos sites sont traités dans l'un de nos deux centres de traitement des Produits de Curage des Réseaux d'Assainissement (PCRA).

Les pourcentages de boues valorisées en agriculture sont repris uniquement pour les stations d'épuration équipées d'une unité de déshydratation des boues d'épuration. En effet, les flux sont comptabilisés à partir de ces sites, même s'ils reçoivent des boues d'épuration liquides en provenance d'autres stations d'épuration.

Step		Refus de dégrillage			Sables de dessablage			Huiles et graisse de déshuilage		
		2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
		t	t	t	t	t	t	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>
S0100	Roselies	45,74	31,4	42,12	79,36	31,7	57,52	18,2	22,87	14,87
S0300	Roux	2,52	2,25	2,4	17,64	16,36	14,58	0	1,09	4,47
S0300	71,06	65,76	55,58	21,1	37,4	109,16	37,4	9	9	9
S0600	Souvret	0,36	0,3	0,45	8	8	-	3	0	0
S0800	Gosselies	7	7	7	-	-	-	-	-	-
S0900	Gougnyes	7	7	7	-	-	-	-	-	-
S1400	Martinrou I	7	7	7	-	-	-	-	-	-
S1500	Martinrou II	7	7	7	-	-	-	-	-	-
S1600	Courcelles	7	7	7	-	-	-	-	-	-
S1700	Aiseau-Presles II	0,72	0,45	0,3	-	-	-	-	-	-
S1800	Fontaine-l'Evêque	2,16	0,9	0,75	6,48	15,42	5,96	0	0	0
S2000	Loverval	0	0,3	0,3	8	8	8	-	-	-
S2100	Marchienne-au-Pont	3,36	5,98	2,24	88,6	180,06	112,64	42	9	9
S2200	Jumet	3,86	8,62	8,92	22,18	7,82	0	0	0	0
S2300	Viesville	7,92	4,32	4,18	0	0	8,54	0	20,29	32,18
S2400	Fleurus-Centre	2,52	1,05	1,95	8	8	8	9,4	0	0
S2500	Wanfercée-Baulet	2,52	1,35	1,2	8,76	0	0	4,4	7,01	0
S2600	Ham-sur-Heure	1,8	1,05	1,35	0	6,52	0	9,18	0	0
S2700	Nalinnes-Moulin	1,08	1,65	0,75	0	0	0	2,7	0	0
S2900	Fleurjoux	0,72	0,3	0,15	8	8	8	12,09	0	0
S3000	Aéropôle II	7	7	7	-	-	-	-	-	-
S5100	Leval-Chaudeville	2,46	2,1	1,65	-	-	-	0	0	17,47
S5300	Forges	0,625	0,3	0,15	-	-	-	-	-	-
S5400	Virelles	5,9	5,7	5,25	10,84	5,86	5,5	-	-	-
S5500	Grand-Reng	0	0,45	0,45	-	-	-	-	-	-
S5600	Solre-sur-Sambre	1,29	1,8	1,35	0	0	0	0	0	0
S5700	Boussu-lez-Walcourt	0,09	0	0,15	-	-	-	-	-	-
S5800	Froidchapelle	0,495	0	0,15	-	-	-	-	-	-
S5900	Nord Plate Taille	7	7	7	-	-	-	-	-	-

<sup>7</sup> La production de refus de dégrillage de ces stations est marginale. Ces déchets sont retirés par nos équipes lors de leurs tournées d'inspection et transférés vers une station d'épuration de plus grande taille pour y être collectés et évacués.

<sup>8</sup> Les sables de cette station sont dorénavant évacués vers une station plus importante.

<sup>9</sup> Les huiles et graisses de ces stations d'épuration sont traitées in situ.

Step	Refus de dégrillage			Sables de dessablage			Huiles et graisse de déshuilage			
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	
	t	t	t	t	t	t	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	
S6000	Sud Plate Taille	7	7	7	-	-	-	-	-	-
S6200	Lobbès-Bonniers	0	0	0						
S6300	Mont-Sainte-Genève	0,36	0,15	0,15	-	-	-	-	-	-
S6400	Momignies Nord	0,36	0,15	0,15	-	-	-	-	-	-
S6600	Rance	1,355	0,15	0,45	-	-	-	-	-	-
S6700	Sivry	0,395	0,15	0,3	-	-	-	-	-	-
S6800	Biercée	0	0,15	0	-	-	-	-	-	-
S7000	Thuin	1,44	3,59	1,2	86.79	0	0	0	0	0
S7100	Erpion	7	7	7	-	-	-	-	-	-
S7200	Marbaix	2,88	7	7	-	-	-	-	-	-
S7600	Thuillies	0	0,15	0,15	0	0	0	-	-	-
<b>Total</b>		<b>155,68 t</b>	<b>141,24 t</b>	<b>134,79 t</b>	<b>341.75 t</b>	<b>301,14 t</b>	<b>313,9</b>	<b>98 m<sup>3</sup></b>	<b>51,26</b>	<b>68,98 m<sup>3</sup></b>
<b>Evacuation rapportée au volume d'eau traitée (millions de m<sup>3</sup>)</b>		<b>2,30</b>	<b>2,86</b>	<b>2,26</b>	<b>5,05 t</b>	<b>6,10 t</b>	<b>5,26</b>	<b>1,45</b>	<b>1,04</b>	<b>1,16</b>

<sup>7</sup> La production de refus de dégrillage de ces stations est marginale. Ces déchets sont retirés par nos équipes lors de leurs tournées d'inspection et transférés vers une station d'épuration de plus grande taille pour y être collectés et évacués.

Step		Flottants			Boues d'épuration			Pourcentages de boues valorisées en agriculture		
		2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
		m³	m³	m³	t MS	t MS	t MS	%	%	%
S0100	Roselies	182	119	103	1493,16	1483,73	1858,58	99%	99%	93,4 %
S0300	Roux	4	37	0	410,70	359,15	431,61	99%	95%	98,3 %
S0500	Montignies-sur-Sambre	0	0	0	2104,23	2184,95	2205,85	83%	99%	98,4 %
S0600	Souvret	0	7	4	36,15	23,79	26,51	-	-	-
S0800	Gosselies	21	76	53	2,29	1,98	2,08	-	-	-
S0900	Gougnyes	0	0	0	0,64	1,13	1,99	-	-	-
S1400	Martinrou I	0	0	0	0,09	0,00	0,38	-	-	-
S1500	Martinrou II	0	0	0	0,52	0,48	0,38	-	-	-
S1600	Courcelles	0	11	16	0,67	0,72	1,69	-	-	-
S1700	Aiseau-Presles II	0	0	0	27,44	32,53	20,40	-	-	-
S1800	Fontaine-l'Evêque	0	0	0	64,08	65,15	18,72	0%	0%	0 %
S2000	Loverval	8	7	0	30,82	27,14	26,46	-	-	-
S2100	Marchienne-au-Pont	0	0	0	970,11	999,10	768,37	0%	0%	0 %
S2200	Jumet	137	116	114	191,89	199,8	254,40	-	-	-
S2300	Viesville	5	28	41	611,25	603,34	536,47	96%	98%	97, %
S2400	Fleurus-Centre	177	87	103	65,77	48,78	22,29	0%	0%	0%
S2500	Wanfercée-Baulet	0	0	0	126,61	103,48	78,90	0%	0%	0%
S2600	Ham-sur-Heure	13	11	6	86,04	65,04	58,74	0%	0%	0%
S2700	Nalinnes-Moulin	14	11	16	19,84	40,35	26,40	-	-	-
S2900	Fleurjoux	0	0	0	47,73	19,62	24,80	-	-	-
S3000	Aéropôle II	0	0	0	1,86	1,18	1,34	-	-	-
S5100	Leval-Chaudeville	20	0	7	24,24	20,60	24,80 <sup>10</sup>	-	-	-
S5300	Forges	0	0	0	3,66	0,00	1,92	-	-	-
S5400	Virelles	0	43	0	38,98	381,54 <sup>10</sup>	189,20	-	-	-
S5500	Grand-Reng	0	0	0	0,00	585,28 <sup>10</sup>	0,00	-	-	-
S5600	Solre-sur-Sambre	57	20	0	31,37	140,00	155,06	-	-	-
S5700	Boussu-lez-Walcourt	0	0		0,00	221,64 <sup>10</sup>	0,00	-	-	-
S5800	Froidchapelle	0	0		3,32	2,55	2,10	-	-	-
S5900	Nord Plate Taille	9	0		4,85	5,04	10,16	-	-	-
S6000	Sud Plate Taille	0	0		0,00	0,00	0,00	-	-	-
S6200	Lobbès-Bonnières	0	0		3,12	3,33	2,61			-

<sup>10</sup> Quantités tenant compte des opérations de curages des lagunes.

Step	Flottants			Boues d'épuration			Pourcentages de boues valorisées en agriculture			
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023	
	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>	t MS	t MS	t MS	%	%	%	
S6300	Mont-Sainte-Geneviève	0	0	0	2,56	1,90	2,70	-	-	-
S6400	Momignies Nord	0	0	0	0,00	141,86 <sup>10</sup>	0,00	-	-	-
S6600	Rance	0	0	0	6,08	5,13	5,64	-	-	-
S6700	Sivry	0	0	0	5,04	7,94	4,20	-	-	-
S6800	Biercée	0	0	0	0,13	3,25	1,86	-	-	-
S7000	Thuin	0	0	0	85,84	66,43	15,27	0%	0%	0%
S7100	Erpion	0	0	0	0,00	0,00	0,56	-	-	-
S7200	Marbaix	0	0	0	25,52	16,38	24,93	-	-	-
S7600	Thuillies	0	0	0	0	41,43	36,75	0	0	0
<b>Total</b>		<b>638 m<sup>3</sup></b>	<b>573 m<sup>3</sup></b>	<b>495 m<sup>3</sup></b>	<b>6.526 tMs</b>	<b>7.895 tMs</b>	<b>6.904 tMs</b>			
<b>Production rapportée à la charge réellement traitées en DBO<sub>5</sub></b>		<b>0,002</b>	<b>0,002</b>	<b>0,002</b>	<b>0,018</b>	<b>0,019</b>	<b>0,022</b>			

<sup>10</sup> Quantités tenant compte des opérations de curages des lagunes.

### 3.6.5. Biodiversité

L'indicateur imposé, à savoir l'utilisation des terres eu égard de la biodiversité, se rapporte à un aspect environnemental indirect, car l'ensemble des infrastructures sont conçues et réalisées par le bureau d'études d'IGRETEC, non visé par notre enregistrement EMAS. En outre, cet aspect n'a pas été identifié comme significatif dans nos activités. Toutefois, chaque station dispose d'un espace favorable à la biodiversité compris entre 45 et 97% de sa surface totale.

De plus, nous attachons une importance au maintien de la biodiversité dans et aux alentours de nos ouvrages par des mesures telles que :

- Les plans de dératisation qui permettent de maîtriser les populations d'animaux nuisibles ;
- La lutte ponctuelle contre des plantes invasives (principalement la Renouées du Japon et la Berce du Caucase) ;
- L'adoption d'une politique "zéro herbicide" ;
- L'aménagement d'une zone humide alimentée par les eaux épurées de la station d'épuration de Viesville ;
- L'aménagement d'une lagune destinée au développement de la biodiversité et alimentée par les eaux épurées de la station d'épuration de Solre-sur-Sambre (lagune répertoriée par NATAGORA) ;
- L'application du fauchage tardif sur certaines parcelles de certaines stations d'épuration ;
- L'application de l'éco-pâturage sur certaines parcelles de certaines stations d'épuration ;
- La plantation d'arbres fruitiers sur certains sites ;
- L'adoption de techniques de désherbages alternatifs à l'utilisation d'herbicides chimiques et de pratiques de gestion différenciée des espaces verts (fauchage tardif, sursemis, prairie fleurie, graviers enherbés,...) ;
- L'installation de ruches sur différents sites en partenariat avec des apiculteurs. En 2023, les sites de Viesville, Virelles et Fontaine-l'Evêque accueillent des ruches ;
- Aménagement d'une lagune après le rejet de la STEP de Thuillies ;
- Aménagement d'un pré-fleuri sur la station d'épuration de Montignies-sur-Sambre ;
- Installation d'hôtel à insectes sur les sites de Roselies, Marchienne-au-Pont, Viesville, Leval-Chaudeville et Virelle ;
- Etc.

Action favorable à la biodiversité	Nombre de station concernées			Part des stations visées par EMAS sur laquelle est appliquée l'action		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Fauchage tardif	22	22	22	51%	58 %	58 %
Eco-pâturage	7	7	7	18%	18 %	18 %

### 3.6.6. Emissions dans l'air

La production de CO<sub>2</sub> renseignée<sup>11</sup> ci-dessous correspond à la production des chaudières uniquement.

La respiration biologique des stations d'épuration n'est pas prise en compte.

Les émissions de CO<sub>2</sub> provoquées par l'utilisation de nos véhicules ne sont pas prises en compte.

Enfin, la quantité de CO<sub>2</sub> associée à la production de l'électricité que nous avons consommée n'est pas renseignée car il s'agit d'un aspect environnemental indirect.

La production de CH<sub>4</sub> est considérée négligeable.

Concernant les paramètres N<sub>2</sub>O, HFC, PFC, SO<sub>2</sub>, NOx et PM, compte tenu de l'absence de données en la matière pour le moment, nous ne renseignons aucune donnée.

Step		2021	2022	2023
		t éq CO <sub>2</sub>	t éq CO <sub>2</sub>	t éq CO <sub>2</sub>
S0100	Roselies <sup>12</sup>	69	0	55
S0500	Montignies-sur-Sambre	242	162	122
S2100	Marchienne-au-Pont	210	154	62
S2200	Jumet	14	9	6
S2300	Viesville	69	74	28
S2400	Fleurus-Centre <sup>12</sup>	6	3	6
S2500	Wanfercée-Baulet <sup>12</sup>	3	4	7
S2600	Ham-sur-Heure <sup>12</sup>	11	0	0
S7000	Thuin <sup>12</sup>	15	8	6
<b>Total</b>		<b>898 t éq. CO<sub>2</sub></b>	<b>639 t éq. CO<sub>2</sub></b>	<b>414 t éq CO<sub>2</sub></b>

<sup>11</sup> Selon les facteurs de conversion "combustion" utilisé par la SPGE et disponible sur la GEAO.

<sup>12</sup> Sur base des quantités de mazout de chauffage achetées.

## 3.7. Plaintes

### 3.7.1. Nombres de plaintes enregistrées

Le nombre de plaintes concernant les ouvrages repris dans notre scoop EMAS est variable mais stable. En 2022, le nombre de plaintes contre IGRETEC est particulièrement réduit. La répartition se fait comme suit:

Thématique	Plainte déposée contre IGRETEC	Plainte déposée par IGRETEC
Inondations	0	0
Odeurs	1	0
Pollution	0	3
Vol/vandalisme/sécurité	0	4
Bruit	1	0
Manque d'entretien	1	1
Atteinte biodiversité	0	0
Autres	1	1
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>9</b>

La plainte odeur concerne le transport des conteneurs de boues sur la station d'épuration de Marchienne-au-Pont.

La plainte pour bruit concerne le fauchage par un agriculteur, des prairies entourant la station d'épuration d'Ham-sur-Heure. IGRETEC n'est pas responsable.

La plainte concernant le manque d'entretien concernait la présence de dépôt sauvage sur le site de la station d'épuration de Viesville.

La plainte "Autre" concerne des soucis d'érosion à la station d'épuration de Mont-Sainte-Geneviève.





## 4. Déclaration de validation

Prochaine déclaration environnementale complète: juin 2026

Prochaine mise à jour: juin 2025

# Déclaration de validation

## DÉCLARATION DU VÉRIFICATEUR ENVIRONNEMENTAL RELATIVE AUX ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION ET DE VALIDATION

Vinçotte S.A., vérificateur environnemental EMAS portant le numéro d'agrément BE-V-0016 accrédité pour les activités suivantes 1, 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20 (excl. 20.51), 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.2, 30.9, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49, 50, 52, 53, 55, 56, 58, 59, 60, 62, 63, 70, 71, 72, 73, 74, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 93, 94, 95, 96, 99 (NACE-code) déclare avoir vérifié si le(s) site(s) figurant dans la déclaration environnementale mise à jour 2024 de l'organisation IGRETEC portant le numéro d'agrément BE-RW-000008, respecte(nt) l'intégralité des dispositions du règlement (UE) 1221/2009 modifié par les règlements UE 2017/1505 et 2018/2026 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

Sites concernés: Exploitation des stations d'épuration de Fleurjoux, Roselies, Roux, Montignies-sur-Sambre, Souvret, Gosselies, Gougnies, Aéroport II, Martinrou I et II, Courcelles, Aiseau-Presles II, Fontaine-l'Evêque, Loverval, Marchienne-au-Pont, Jumet, Fleurus-Centre, Grand-Reng, Wanfercée-Baulet, Leval-Chaudeville, Forges, Virelles, Solre-sur-Sambre, Boussu-lez-Walcourt, Froidchapelle, NordPlate Taille, Sud Plate Taille, Mont-sainte-Geneviève, Momignies Nord, Rance, Sivry, Biercée, Erpion, Marbaix, Viesville, Nalinnes-Moulin, Thuin, Thuillies, Lobbes-Bonniers et Ham-Sur-Heure ainsi que du siège d'exploitation et du laboratoire situés à Montignies-sur-Sambre

En signant la présente déclaration, je certifie:

- que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (UE) 1221/2009 modifié par les règlements UE 2017/1505 et 2018/2026,
- les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées,
- que les données et informations fournies dans la déclaration environnementale mise à jour 2024 du site donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités du site exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS. Conformément au règlement (UE) 1221/2009 modifié par les règlements UE 2017/1505 et 2018/2026, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Fait à Bruxelles, le 24/06/2024

Signature



Eric Louys  
Président de la Commission de Certification.

# chapitre 3



# ● définitions et abréviations



# 1. Définitions

<b>Amélioration continue</b>	Processus récurrent d'enrichissement d'un système de management afin d'obtenir des améliorations de la performance globale en cohérence avec la politique de l'organisme
<b>Analyse environnementale</b>	Une analyse préalable approfondie des aspects environnementaux, de l'incidence et des résultats en matière d'environnement liés aux activités, produits et services d'une organisation (EMAS)
<b>Aspect environnemental</b>	Un élément des activités, produits ou services d'une organisation qui a ou qui est susceptible d'avoir une incidence sur l'environnement (EMAS)
<b>Audit interne</b>	Une évaluation systématique, documentée, périodique et objective des performances environnementales d'une organisation, du système de management et des procédés destinés à assurer la protection de l'environnement (EMAS)
<b>Démergement</b>	Activité d'évacuation des eaux de surface dans les zones d'affaissements miniers afin de prévenir les inondations
<b>Ecosystème</b>	Ensemble formé par une association ou communauté d'êtres vivants et son environnement biologique, géologique, édaphique, hydrologique, climatique, etc. (Wikipédia)
<b>EMAS</b>	Règlement (CE) n°1221/2009 du Parlement et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS)
<b>Environnement</b>	Milieu dans lequel un organisme fonctionne, incluant l'air, l'eau, la terre, les ressources naturelles, la flore, la faune, les êtres humains et leurs interrelations
<b>Equivalent habitant</b>	L'Equivalent-Habitant est une notion théorique, établie sur base d'un grand nombre de mesures, qui exprime la charge polluante d'un effluent (quelle que soit l'origine de la pollution), par habitant et par jour
<b>Impact environnemental</b>	Toute modification de l'environnement, qu'elle soit négative ou positive, entièrement ou partiellement provoquée par les activités, produits ou services d'une organisation (EMAS)
<b>ISO 14001</b>	Norme internationale - Systèmes de management environnemental - Spécifications et lignes directrices pour son utilisation.
<b>Objectif environnemental général</b>	Un but environnemental global, découlant de la politique environnementale, qu'une organisation se fixe et qui, dans la mesure du possible, est quantifié (EMAS)
<b>Objectif environnemental spécifique</b>	Une exigence de résultat détaillée, applicable à une organisation ou à certaines de ses composantes, qui découle des objectifs environnementaux généraux et qui doit être définie et respectée pour atteindre ces objectifs généraux (EMAS)
<b>Organisation</b>	Une compagnie, une société, une firme, une entreprise, une autorité ou une institution établie dans la Communauté ou en dehors de celle-ci, ou une partie ou une combinaison des entités précitées, ayant ou non la personnalité juridique, de droit public ou privé, qui a ses propres fonctions et sa propre administration (EMAS)
<b>Politique environnementale</b>	L'expression formelle par la direction à son plus haut niveau de ses intentions globales et des orientations de l'organisation relatives à sa performance environnementale, y compris le respect de toutes les exigences légales applicables en matière d'environnement, ainsi que l'engagement en faveur d'une amélioration constante des performances environnementales. Cette politique fournit un cadre d'action et prévoit l'établissement d'objectifs et de cibles environnementaux (EMAS)
<b>Système de management environnemental</b>	La partie du système global de management qui comprend la structure organisationnelle, les activités de planification, les responsabilités, les pratiques, les procédures, les procédés et les ressources nécessaires pour développer, mettre en œuvre, réaliser, analyser et maintenir la politique environnementale, ainsi que pour gérer les aspects environnementaux (EMAS)

## 2. Abréviations

<b>AGW</b>	Arrêté du Gouvernement Wallon
<b>AR</b>	Arrêté Royal
<b>DBO 5</b>	Demande Biochimique en Oxygène, mesurée après 5 jours d'incubation
<b>DCO</b>	Demande Chimique en Oxygène
<b>DPC</b>	Département de la Police et des Contrôles
<b>EH</b>	Equivalent Habitant
<b>GMAO</b>	Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur
<b>GTC</b>	Gestion Technique Centralisée
<b>IGRETEC</b>	Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Etudes Techniques et Economiques
<b>ISO</b>	International Organization for Standardization (Organisation Internationale de Normalisation)
<b>MA</b>	Matière Active
<b>MES</b>	Matières En Suspension
<b>MS</b>	Matière Sèche
<b>NATAGORA</b>	Natagora est une association qui a pour but de protéger la nature, plus particulièrement en Wallonie et à Bruxelles. Avec un grand objectif: enrayer la dégradation de la biodiversité et reconstituer un bon état général de la nature, en équilibre avec les activités humaines
<b>NC</b>	Non Conformité
<b>OAA</b>	Organisme d'Assainissement Agréé
<b>PASH</b>	Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique
<b>PCRA</b>	Produit de Curage des Réseaux d'Assainissement
<b>pH</b>	Le potentiel hydrogène (pH) mesure l'activité chimique des ions hydrogènes (H <sup>+</sup> ) en solution aqueuse
<b>PCB's</b>	Substances chimiques de la famille des polychlorobiphényles
<b>PMC</b>	bouteilles et flacons en Plastique, emballages Métalliques et Cartons à boissons
<b>PME</b>	Programme de Management Environnemental
<b>Q</b>	Débit
<b>SBR</b>	Sequencing Batch Reactor : épuration des eaux usées par boues activées et décantation secondaire dans un même bassin
<b>SPGE</b>	Société Publique de Gestion de l'Eau
<b>SPW</b>	Service Public de Wallonie
<b>STEP</b>	Station d'épuration

# chapitre 4

## **IGRETEC**

- **Siège social**

**Boulevard Mayence 1  
6000 Charleroi  
Tél. 071/20.28.11**

- **Siège d'exploitation**

**Station d'épuration de  
Montignies-sur-Sambre  
Chaussée de Charleroi 401  
6061 Montignies-sur-Sambre  
Tél. 071/20.01.00**

# ● coordonnées des personnes de contact

**Olivier Lienard**  
**Directeur Exploitation – Assainissement**

olivier.lienard@igretec.com  
Tél. 071/20.01.00

**Baptiste Robert**  
**Responsable Management Environnemental**

baptiste.robert@igretec.com  
Tél. 071/20.27.62

**Patricia Lion**  
**Responsable Management Qualité**

patricia.lion@igretec.com  
Tél. 071/20.28.18

**Vinçotte sa**  
**Organisme certificateur et vérificateur**

vincotte.certification@vincotte.com  
Tél. 02/674.58.36

## Autorité compétente Service Public de Wallonie

**DGARNE**  
**Coordination EMAS**

coordination.emas.dgo3@spw.wallonie.be  
Tél. 081/33.51.55

**DPC - Direction de Charleroi**  
**M. O. Felix – Directeur**

charleroi.dpc.dgrne@mrw.wallonie.be  
Tél. 071/65.47.00

**SPGE**  
**Société Publique de Gestion de l'Eau**

info@spge.be  
Tél. 081/25.19.30

# chapitre 5



# ● liste des stations d'épuration exploitées et enregistrées EMAS



N° Ouvrage	Capacité	Station d'épuration	Adresse	Code postal	Localité	Technique d'épuration	EMAS	Année d'enregistrement
S0100	127.000 EH	Roselies	rue de Farciennes 35	6250	Roselies	Boues activées	Oui	2002
S0300	26.000 EH	Roux	rue du Halage	6044	Roux	Boues activées	Oui	2002
S0500	200.000 EH	Montignies-sur-Sambre	chaussée de Charleroi 401	6061	Montignies-sur-Sambre	Boues activées	Oui	2005
S0600	4.000 EH	Souvret	rue de la Source	6182	Souvret	Boues activées	Oui	2002
S0800	650 EH	Gosselies	rue Jonquerelle	6041	Gosselies	Boues activées	Oui	2003
S0900	500 EH	Gougnyes	rue du Culot	6280	Gougnyes	Boues activées	Oui	2003
S1400	200 EH	Martinrou I	rue du Berlaimont	6220	Fleurus	Boues activées	Oui	2004
S1500	200 EH	Martinrou II	rue des Fabriques	6220	Fleurus	Boues activées	Oui	2009
S1600	250 EH	Courcelles	rue du Hainaut	6180	Courcelles	Boues activées	Oui	2009
S1700	2.500 EH	Aiseau-Presles II	rue des Longs Prés	6250	Aiseau-Presles	Boues activées	Oui	2003
S1800	7.000 EH	Fontaine-l'Evêque	rue Jolibois	6140	Fontaine-l'Evêque	Boues activées	Oui	2002
S2000	3.300 EH	Loverval	rue du Courtillonnet	6280	Loverval	Boues activées	Oui	2008
S2100	80.000 EH	Marchienne-au-Pont	rue Georges Tourneur	6030	Marchienne-au-Pont	Boues activées	Oui	2010
S2200	31.500 EH	Jumet	rue de Sous le Bois	6040	Jumet	Boues activées	Oui	2008
S2300	46.000 EH	Viesville	rue de l'Ecluse	6230	Pont-à-Celles	Boues activées	Oui	2013
S2400	7.000 EH	Fleurus-Centre	chemin de Mons	6220	Fleurus	Boues activées	Oui	2009
S2500	10.800 EH	Wanfercée-Baulet	rue d'Argenton	6224	Wanfercée-Baulet	Boues activées	Oui	2009
S2600	8.900 EH	Ham-sur-Heure	rue des Chalets	6120	Ham-sur-Heure	Boues activées	Oui	2016
S2700	4.000 EH	Nalinnes-Moulin	rue du Moulin	6120	Nalinnes-Moulin	Boues activées	Oui	2013
S2900	3.000 EH	Fleurjoux	rue de Fleurjoux	6220	Fleurus	Boues activées	Oui	2019
S3000	250 EH	Aeropole II	avenue J. Mermoz	6041	Gosselies	Boues activées	Oui	2005
S3100	250 EH	Heppignies II	rue du Muturnia	6220	Heppignies	Boues activées	Non	2005 - 2019

N° Ouvrage	Capacité	Station d'épuration	Adresse	Code postal	Localité	Technique d'épuration	EMAS	Année d'enregistrement
S5100	5.000 EH	Leval-Chaudeville	rue H. Leclercq	6500	Leval-Chaudeville	Boues activées/lagunage	Oui	2007
S5200	3.500 EH	Baileux	rue Madeleine	6464	Baileux	Boues activées	Non	Envisagé après réhabilitation
S5300	500 EH	Forges	rue des Templiers 2	6464	Forges	Boues activées	Oui	2006
S5400	5.000 EH	Virelles	rue de la Scierie	6461	Virelles	Boues activées/lagunage	Oui	2007
S5500	1.700 EH	Grand-Reng	rue du Trou Gilot	6560	Grand-Reng	lagunage	Oui	2007
S5600	9.000 EH	Solre-sur-Sambre	rue Neuville	6560	Solre-sur-Sambre	Boues activées	Oui	2005
S5700	1.050 EH	Boussu-Lez-Walcourt	rue Toffait 1	6440	Froidchapelle	Lagunage	Oui	2007
S5800	500 EH	Froidchapelle	rue du Moulin	6440	Froidchapelle	Boues activées	Oui	2006
S5900	2.000 EH	Nord Plate Taille	rue du Four à Verre	6441	Erpion	Biodisques	Oui	2008
S6000	600 EH	Sud Plate Taille	rue du Milombois	6440	Froidchapelle	Lagunage	Oui	2007
S6200	900 EH	Lobbès-Bonniers	chemin de Hourpes	6540	Lobbès	Boues activées (SBR)	Oui	2022
S6300	500 EH	Mont-Sainte-Geneviève	rue du Village	6540	Mont-Sainte-Geneviève	Boues activées	Oui	2006
S6400	2.750 EH	Momignies Nord	chemin Tillerie	6590	Momignies	Lagunage	Oui	2007
S6500	100 EH	Tris Wairies	rue Try-Wairies	6590	Momignies	Lit bactérien	Non	2008
S6600	2.000 EH	Rance	rue de la Wastenne	6470	Rance	Biodisques	Oui	2008
S6700	500 EH	Sivry	rue Moulard	6470	Sivry	Boues activées	Oui	2006
S6800	650 EH	Biercee	rue du Charniat	6533	Biercee	Boues activées (SBR)	Oui	2005
S7000	12.500 EH	Thuin	chemin de Halage	6530	Thuin	Boues activées	Oui	2014
S7100	250 EH	Erpion	rue Général Galet	6441	Erpion	Biodisque + finition UV	Oui	2010
S7200	2.800 EH	Marbaix	chemin de Marbisoeul	6120	Marbaix	Boues activées (SBR)	Oui	2008
S7400	1100	Avigroup	Rue Fontaine Pépin	6540	Lobbès		Non	Envisagé après réhabilitation
S7600	1800	Thuillies	rue de Beaumont	6530	Thuin	Biodisque	Oui	2022

	Station	Permis	Echéance	Conforme
S0100	Roselies	permis d'exploiter	25-01-2031	C
		permis d'environnement	22-12-2028	C
		permis unique	25-01-2031	C
		déclaration de classe 3	13-01-2024	C
S0300	Roux	permis unique (et modifications)	6-07-2025	C
S0500	Montignies-sur-Sambre	permis d'exploiter	8-06-2030	C
		permis d'environnement	8-06-2030	C
S0600	Souvret	permis d'exploiter	28-02-2026	C
		permis d'environnement	28-02-2026	C
S0800	Gosselies	permis unique	26-08-2023	C
S0900	Gougnies	permis d'environnement	16-03-2043	C
S1400	Martinrou 1	permis unique	9-12-2023	C
S1500	Martinrou 2	permis unique	25-11-2023	C
S1600	Courcelles	permis unique	20-12-2026	C
S1700	Aiseau-Presles 2	permis d'exploiter	7-02-2032	C
		autorisation de déversement	7-02-2032	C
S1800	Fontaine-l'Evêque	permis d'exploiter	8-11-2031	C
		permis d'environnement	8-11-2031	C
S2000	Loverval	permis d'environnement	8-03-2032	C
		déclaration de classe 3	22-09-2032	C
S2100	Marchienne-au-Pont	permis d'exploiter	27-05-2024	C
		permis d'environnement	27-05-2024	C
S2200	Jumet	permis d'environnement	28-03-2043	C
S2300	Viesville	permis unique	4-12-2023	C
S2400	Fleurus	permis unique	20-06-2025	C
		déclaration de classe 3	10-01-2024	C
S2500	Wanfercée-Baulet	permis unique	26-07-2024	C
S2600	Ham-sur-Heure	permis unique	27-06-2026	C
S2700	Nalinnes	permis unique	28-03-2026	C
S2900	Fleurjoux	permis unique	25-04-2033	C
S3000	Aéropôle 2	permis unique (et modifications)	21-10-2023	C
S5100	Leval-Chaudeville	permis d'exploiter	15-01-2028	C
		permis d'environnement	15-01-2028	C
		déclaration de classe 3	6-08-2024	C
		déclaration de classe 3	6-09-2030	C

	Station	Permis	Echéance	Conforme
S5300	Forges	permis d'exploiter	13-01-2025	C
S5400	Virelles	permis d'exploiter	13-05-2024	C
		permis d'environnement	13-05-2024	C
S5500	Grand Reng	permis d'environnement	7-05-2035	C
S5600	Solre-sur-Sambre	permis d'exploiter	18-10-2031	C
		déclaration de classe 3	6-08-2030	C
		permis d'environnement	18-10-2031	C
S5700	Boussu-Lez-Walcourt	permis d'environnement	3-01-2039	C
S5800	Froidchapelle	permis d'exploiter	30-01-2027	C
S5900	Nord Plate Taille	permis d'exploiter	16-09-2029	C
		rapport de synthèse	16-12-2029	C
S6000	Sud Plate Taille	permis d'exploiter	17-08-2025	C
S6200	Lobbès-Bonniers	Permis unique	07-09-2037	C
S6300	Mont-Sainte-Geneviève	permis d'exploiter	19-12-2026	C
S6400	Momignies Nord	permis d'exploiter	2-10-2023	C
		permis d'environnement	2-10-2023	C
S6600	Rance	permis d'environnement	27-11-2033	C
S6700	Sivry	permis d'exploiter	9-12-2024	C
S6800	Biercée	permis d'exploiter	3-06-2024	C
S7000	Thuin	permis unique	4-10-2025	C
S7100	Erpion	permis unique	24-01-2026	C
S7200	Marbaix	permis d'environnement	06-02-2043	C
S7600	Thuillies	Permis unique	27-01-2037	C





l'ensemble de  
nos équipes  
sont ● prêtes  
à relever les défis  
de demain

